



Fédération Départementale  
d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

# SOMMAIRE

Le mot du Président	3
Les temps forts 2024	4
Le fonctionnement	6
Les élus	7
Les ressources humaines	8
Les finances	10
Nos missions	12
<i>Electrification Rurale</i>	13
<i>Eclairage Public</i>	16
<i>Système d'Information Géographique</i>	21
<i>Infrastructures de recharge pour Véhicules Electriques</i>	23
<i>Groupement d'Achats d'Energies</i>	28
Communication d'actualités	36

*Une Fédération au service du Territoire*



*Ils nous ont soutenu financièrement en 2024 :*



# LE MOT DU PRÉSIDENT



Chaque année, nous vous livrons les chiffres rapportant l'activité de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, de l'année écoulée, au service du territoire et, en particulier, des communes membres.

L'année 2024 aura été marquée par une baisse du prix de l'énergie tout en restant plus élevé que celui d'avant la crise. Pour les communes membres de notre groupement d'achats, les prix obtenus sur le marché de gros ont permis une baisse significative des coûts de fourniture par rapport à 2023 surtout pour ceux de l'éclairage public, et ce, malgré la diminution des droits d'accès régulés à l'énergie nucléaire historique (ARENH) et le rétablissement de certaines taxes (CSPE).

Même si notre département a été relativement épargné par les violentes intempéries qui ont touché notre pays, le maintien de nos investissements sur le réseau s'avère nécessaire pour répondre aux enjeux climatiques et au vaste chantier de la transition énergétique. Les interrogations sur le devenir du CAS Facé (dispositif des aides de financement des travaux d'électrification rurale) ne sont pas de bons augures pour nos investissements sur le réseau.

Le déploiement des infrastructures publiques de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du schéma directeur départemental touche à sa fin. Nous ne pouvons que nous réjouir de la fréquentation de nos bornes, certaines se classant dans le top 10 des villes de Nouvelle-Aquitaine.

Notre opération consistant à remplacer près de 15 000 points lumineux s'inscrivant dans notre démarche « Eclairons Demain » est très avancée et doit être totalement terminée fin juin 2025.

Ces objectifs et ces résultats ne seraient pas possibles sans l'engagement et le professionnalisme du personnel de FDEE 19, sans oublier le soutien et la confiance de nos communes adhérentes, des membres du bureau et du comité syndical, que je tiens à remercier.

**Christian DUMOND,**  
Président de la FDEE 19



# LES TEMPS FORTS 2024

7 JOURS EN CORRÈZE... économie

La Vie Corrèzienne  
Vendredi 29 mars 2024 5

## Rénovation de l'éclairage public - 900 000 € d'économies à la clef pour les communes

**SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER** - Présenté mercredi dernier à Saint-Pardoux-l'Ortigier, le programme de rénovation de l'éclairage public « Éclairez demain » porté par le département et la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze permettra de remplacer d'ici 2025 13 200 luminaires par du matériel dernière génération.

Martin Dumont, maire de Saint-Pardoux-l'Ortigier ne cache pas sa joie. « Presque rien en tant que maire ne me fait plus plaisir que de voir une commune va voir ses dépenses énergétiques diminuer de 40%. Pour faire baisser la facture, il faut intégrer le programme Éclairez demain porté par la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (FDEE19).

### ABEL dans la boucle

Dans ce cadre, la commune qui disposait d'un parc communal doté de 84 luminaires a déjà fait le choix d'une approche soignée et de maintien des sites au cœur de la ville. Pour aller plus loin, les stratégies (arrêts de bus, points d'arrêt) vont être revues. Pour aller plus loin, les stratégies (arrêts de bus, points d'arrêt) vont être revues. Pour aller plus loin, les stratégies (arrêts de bus, points d'arrêt) vont être revues.



Chief entreprise Abel qui fournit une bonne partie des nouveaux dispositifs. © DR

3 140 kWh, la consommation annuelle de ce parc communal passera de 37 125 kWh à 13 610 kWh soit 40 % de puissance économique annuelle de fonctionnement de 4 400 €. Comme Martin Dumont, 174 maires adhérents à la FDEE19 et profiteurs de ce programme pourront réaliser des économies non négligeables, estimées au total à 900 000 € au 31/12/2025, date de fin de ce programme. « Avec 70% d'économies, nous allons économiser et créer le reste de 240 tonnes de CO<sub>2</sub> », traduit Christian Dumont, le président de la FDEE19. Autant d'économies pour les finances com-

munales récupérant l'action de la Fédération et du département de la Corrèze qui soutient ce plan de rénovation de l'éclairage public en maintenant cette opération dans son programme Corrèze Energie Développement et Innovation à hauteur de 1,5 M€. « Nous avons souhaité aller très vite pour que les communes élaborent le plus rapidement possible des économies. L'opération réalisée dans le cadre d'une commune groupe permettra un retour sur investissement au bout de deux ans et deux », calcule le président Goutte.

### La Corrèze, en avance sur les leds

Après une première phase de rénovation des zones de commandement d'éclairage public dans 114 communes, qui débutera au 2024, débute donc la campagne de rénovation de la totalité des luminaires existants. « Ainsi en 2025, 63% des luminaires seront remplacés. Un chiffre bien au-dessus de la moyenne nationale qui s'établit à 25%. Une campagne de relamping menée sur des éclairages énergétiques permettra à 72 % des luminaires de parc d'être équipés de leds », indique le directeur de la FDEE19.

### Bravo aux élèves de CM1-CM2

Après une première phase de rénovation des zones de commandement d'éclairage public dans 114 communes, qui débutera au 2024, débute donc la campagne de rénovation de la totalité des luminaires existants. « Ainsi en 2025, 63% des luminaires seront remplacés. Un chiffre bien au-dessus de la moyenne nationale qui s'établit à 25%. Une campagne de relamping menée sur des éclairages énergétiques permettra à 72 % des luminaires de parc d'être équipés de leds », indique le directeur de la FDEE19.

## Lagraulière - Les élèves de CM1-CM2 lauréats d'un concours d'affiche



Bravo aux élèves de CM1-CM2, l'affiche de l'école de Lagraulière est lauréate 2023-2024. © DR

Durant l'année scolaire 2023-2024, la FDEE19 a organisé un concours d'affiche sur le thème de l'énergie pour les élèves de CM1-CM2 des communes de son territoire. Quatre écoles se sont manifestées pour participer : Tulle (Clémentine), Allasac, Orléans-de-Bar et Lagraulière. Le jury s'est réuni le 21 mai dernier et a désigné l'affiche de l'école de Lagraulière, lauréate. En effet l'association « ABC notre consommation d'énergie » a fait l'unanimité. Afin de récompenser l'investissement des enfants et de leur professeur des écoles, la FDEE19 leur a offert le 21 juin une sortie à la Maison de l'Énergie (créée par le syndicat Les élèves ont découvert l'exposition afin de dresser le constat de notre consommation et

production d'énergie actuelle, mettre l'accent sur les limites de ce modèle et notamment sur les répercussions climatiques, et ainsi réfléchir. Après la phase piqûre-nique, un atelier a été proposé afin de manipuler et mesurer les consommations des appareils électriques du quotidien. Tous les autres élèves ont été également récompensés avec un sac contenant un carnet, un monde de l'énergie. Chaque classe a obtenu un diplôme et un jeu de société, spécialement créé par notre Fédération Nationale, également sur le thème de l'énergie.

## Mars 2024 Lancement du programme Eclairez Demain

## Fédération d'électrification - Priorité donnée à l'éclairage public

**LUBERSAC** - L'Assemblée générale de la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (FDEE 19) s'est tenue le 4 juillet à Lubersac. Les élus du Comité syndical et les différents partenaires, dont le Département, se sont réunis autour du président Christian Dumont pour faire le bilan de l'année écoulée.

La Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze compte 214 communes adhérentes et gère un réseau électrique de plus de 11 500 km. Elle garantit la qualité de fourniture et la sécurisation des réseaux en réalisant de nombreuses opérations de renforcement et de travaux de maintenance et de secours. Elle réalise également des extensions et permet le raccordement à l'électricité pour les nouveaux abonnés.

En 2023, le niveau d'investissement consacré à l'électrification rurale a été remarquable, avec un volume de travaux permettant le maintien et l'amélioration du réseau de distribution électrique.

### 30 048 points lumineux et 2 785 armoires de commande

Couvrant la compétence éclairage public, transférée à la FDEE 19, nous garantissons la sécurité des biens et des personnes, la mise en œuvre de l'énergie avec des gains financiers non négligeables pour les collectivités locales et la préservation de la biodiversité.

En 2023, 82% de l'investissement de la FDEE 19 a porté sur la rénovation des installations de éclairage public, soit près de 120 opérations. Le montant d'investissement total s'élève à 184 millions d'euros hors taxes.

Les différents programmes d'investissement pour la rénovation vont permettre d'élever le taux de luminaires LED à 77% d'ici la fin de l'année 2025. En France, ce taux est actuellement de 35%.



Le maire de Lubersac, Philippe Gonzalez, souhaite la bienvenue aux membres de la FDEE 19 et son président, Christian Dumont (en partant de la droite) - © JFP

### Entre sobriété et rénovation

Pour les années à venir, il y a urgence à optimiser la consommation d'énergie en réduisant le recours à la pollution lumineuse par une réduction du parc de luminaires. Trois chantiers nécessaires vont se concrétiser : 1) la rénovation de 600 armoires de commande de plus de 300 luminaires (0,25M€ HT) ; 2) l'investissement de 1,5 M€ HT avec l'aide de l'Etat ; 3) la rénovation de 164 armoires de commande (0,25M€ HT) ; 4) l'investissement de 8,5 M€ HT avec l'aide financière du Département de la Corrèze (1,5M€) pour la rénovation de plus de 13 200 luminaires. Le réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ne cesse de croître. Entre 2020 et 2023, 49 bornes ont été mises en service et maintient le territoire de façon homogène. Le Conseil Départemental y participe financièrement.

La ville de Brive a investi pour son propre compte. En 2023, les 12 704 armoires de recharge réalisées démontrent une économie de charge de 90 000 euros, soit 71% de couverture des dépenses de fonctionnement, lesquelles s'élevaient à 158 000 euros. Le groupement d'achat d'énergies (électricité) compte 164 armoires. La FDEE 19 est membre pilote contre en lien avec le fournisseur, optimiser et administrer la gestion de la fourniture. L'achat d'énergie est devenu sensible depuis 2020 et les effets « yo-yo » des niveaux de prix, politique de gros facturiers au gré des événements climatiques et/ou des crises politiques. Des réflexions sont en cours pour améliorer l'achat d'énergie.

Jean-François PÉCHERAS (CLP)  
Renseignements : www.fdee19.fr



Juin 2024  
Visite de la Maison de l'Énergie (Limoges), classe de Lagraulière lauréate concours d'affiches



Juillet 2024  
Assemblée générale de la FDEE19 à Lubersac, présentation des CRAC ENEDIS EDF



Juin 2024  
Congrès FNCCR à Besançon

**MASSERET**

# L'opération « Éclairons demain » lancée

La Fédération départementale d'électrification et d'énergie (FDEE) de la Corrèze a décidé de mettre en œuvre un ambitieux programme de rénovation des installations d'éclairage public, intitulé « Éclairons demain ».

C'est ce qu'a déclaré son président Christian Dumond, venu à Masseret pour le démarrage des travaux dans la commune. Il a ajouté que ce programme, mené en partenariat avec le Département, « vise à améliorer l'efficacité énergétique en réduisant les consommations électriques, ainsi que l'efficacité écologique en réduisant les pollutions lumineuses pour les mettre en conformité avec les maximums autorisés ».



**TRAVAUX.** Cent huit luminaires équipés de lampes à décharge vont être remplacés par des Led d'ici fin octobre.

Dans le cadre de ce programme, les 108 luminaires les plus vétustes encore équipés de lampes à

décharge, sur les 253 que compte la commune, vont être remplacés d'ici la fin du mois d'octobre par des

luminaires équipés de Led.

La consommation électrique des luminaires remplacés baissera ainsi des deux tiers environ.

Ce chantier de 56.000 € reçoit une aide du Conseil départemental de la Corrèze de 8.500 €, une participation du dispositif Certificats d'économie d'énergie de 4.500 €, le reste à charge se répartissant entre la FDEE (28.000 €) et la commune (15.000 €).

Le reste à charge de la commune sera payé sur sept ans « pour un coût correspondant sensiblement aux économies de consommation électrique réalisées », a indiqué le maire Bernard Roux.



**Septembre 2024**  
Lancement de l'opération Eclairons Demain sur le Secteur d'Énergie de Haute-Vézère



**Septembre 2024**

Remise des prix des Victoires de l'Investissement Local à Pompadour

**SAINT-FORTUNADE**

# L'enfouissement des réseaux presque fini

Afin d'améliorer le confort sur la distribution électrique des habitants et de mettre en valeur le patrimoine en améliorant l'aspect visuel du secteur, la commune de Sainte-Fortunade a lancé, depuis plusieurs semaines, d'importants travaux route de Cornil et Rue de Chambas. De son côté, le Syndicat des eaux des Deux Vallées en a profité pour réaliser, en coordination, une partie de la conduite principale et des branchements dans l'emprise des travaux.



**TRAVAUX.** Ils sont effectués route de Cornil et rue de Chambas.

**Le coût détaillé**  
Le coût des travaux, assuré pour partie par la commune, la Fédération départementale d'électrification et d'énergie (FDEE)

de la Corrèze et le Syndicat des eaux des Deux Vallées, se répartit comme suit.  
**Électrification rurale.** Elle est financée à 100 % par la FDEE 19 ; dissimulation à l'entrée ouest du bourg,

115.200 € TTC ; dissimulation Rue de Chambas, 43.200 € TTC.

**Réseaux de télécommunications.** Le génie civil est financé à 50 % du TTC par la commune et 50 % du

TTC par la FDEE 19 ; dissimulation à l'entrée ouest du bourg, 18.469,51 € TTC pour la commune et pareil pour la FDEE ; dissimulation Rue de Chambas, 8.061,52 € TTC pour la commune et idem pour la FDEE.

**Éclairage public.** Financement à 50 % du HT par la commune et 50 % du HT plus la TVA par la FDEE ; dissimulation à l'entrée ouest du bourg, 5.591,67 € HT pour la commune et 7.828,35 € TTC pour la FDEE.

**Adduction d'eau potable.** Financement à 100 % par le Syndicat des eaux Des Deux Vallées : 350 ml de réseau, 60.757,81 € HT ; onze branchements, 39.027,95 € HT.

**SAILLAC**

# Un éclairage plus efficace et économe

Dans le cadre de l'opération menée par la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (FDEE 19), baptisée Éclairons demain et subventionnée également par le Département, la commune de Saillac change et renouvelle vingt-six points lumineux, en remplaçant les ampoules au sodium par des LED basse consommation.



**ÉCLAIRAGE.** Renouvellement des points lumineux.

sumation.

L'opération vise à améliorer l'efficacité énergétique en réduisant la consommation électrique, ainsi que l'efficacité écologique en réduisant la pollution lumineuse pour les mettre en conformité avec les maximums autorisés.

Le coût total de l'opération pour la commune sera de 4.036 € TTC sur 2 ans.

**HORAIRES**

**Réduction.** Cette mesure intervient trois ans après la réduction de la plage horaire de l'éclairage public les jours de semaine, qui avait déjà entraîné une belle économie, et montré une réelle sensibilisation de la commune aux impératifs écologiques.

**Septembre, octobre 2024**  
Divers chantiers Eclairons Demain



**SALON-LA-TOUR**

# Les luminaires publics remplacés



**ÉCLAIRAGE.** Le remplacement de 75 luminaires sur l'éclairage public a été réalisé pour un gain estimatif de puissance de 60 % et une économie de 85 % par an. Prise en charge à 65 % par la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze et de 15 % par le conseil départemental.

**BEYSSENAC** ■ Vingt-cinq lampes pour l'éclairage public ont été remplacées  
**Faire des économies d'énergie**

Vingt-cinq lampes pour l'éclairage public ont été remplacées à Beyssenac où le municipalisme compense bien réaliser des économies.

Dans le cadre du programme Éclairons demain, en lien avec la Fédération d'électrification et d'énergie de la Corrèze, la commune de Beyssenac a procédé au remplacement de vingt-cinq lampes sur les lampadaires de son éclairage public.

L'éclairage public éteint de 23 heures à 6 heures dans une partie du village

La collectivité a dépensé 3.014 euros pour un total de 11.200 euros de travaux.

Pour l'éclairage des bâtiments publics (galerie, mairie, salle polyvalente, monument aux morts), les lampes ont également été remplacées par des Led pour 22.513 euros il y a



**NOUVELLES LAMPES.** Dans le cadre de la transition énergétique, la commune de Beyssenac compte réduire sa facture d'électricité.

quelques mois grâce, en partie, à une subvention du conseil départemental de la Corrèze (5.828 euros).

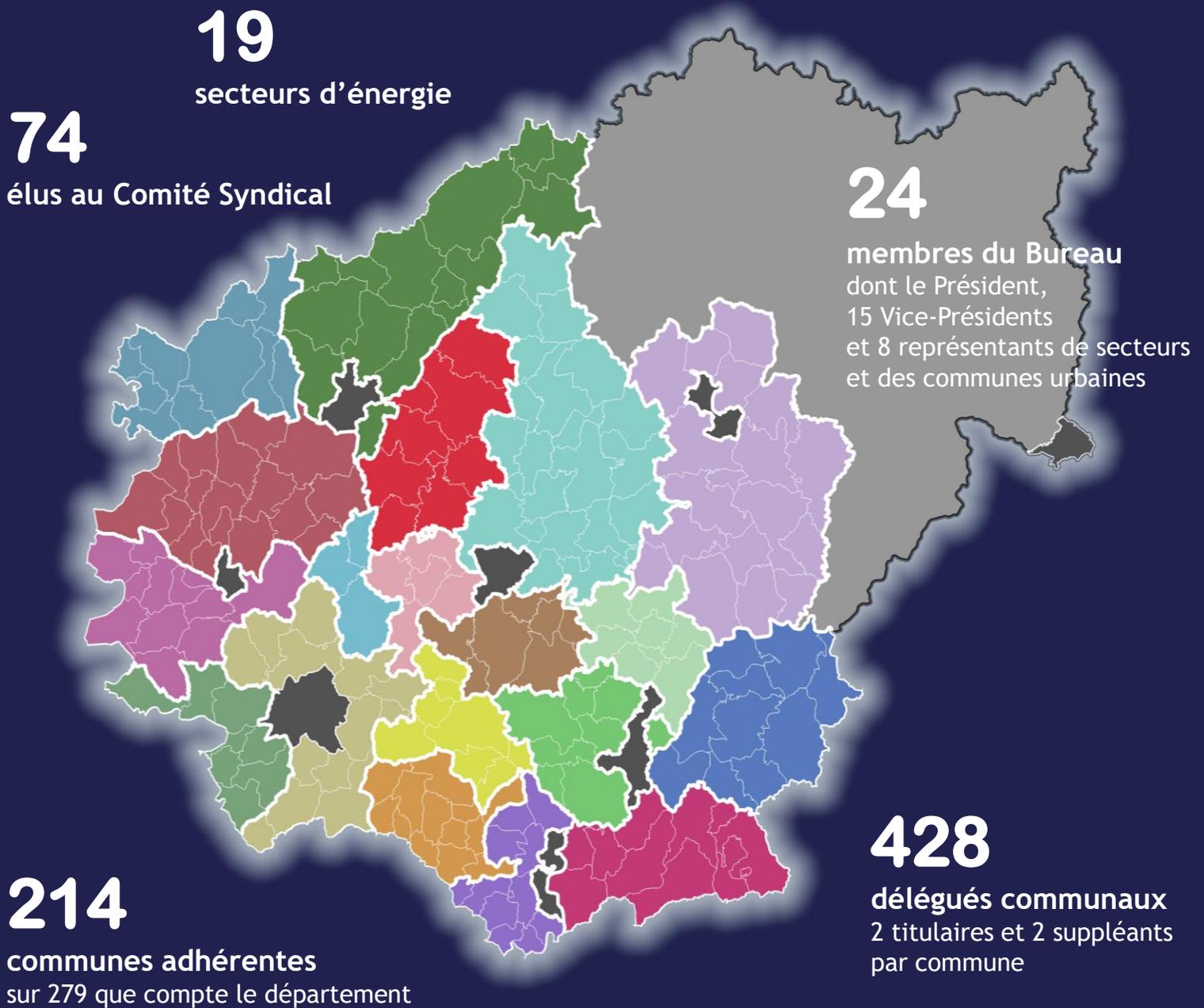
Ces travaux vont permettre de diviser par dix la consommation d'électricité (lampes Led, diodes électroluminescentes) sans di-

minuer l'intensité de l'éclairage, sachant que près de trois quarts des lampes sont éteintes de 23 heures à 6 heures dans le village.



**Septembre 2024**  
Inauguration Cœur de Ville Malemort

# LE FONCTIONNEMENT



## Les Secteurs Intercommunaux d'Énergie :

● Argentat	● Haute-Vézère	● Saint-Privat
● Ayen	● Larche	● Sainte-Féréole
● Beaulieu	● La Roche-Canillac	● Seilhac
● Beynat	● Lubersac	● Tulle-Nord
● BMT	● Mercoeur	● Tulle-Sud
● Brive	● Meyssac	● Communes urbaines
● Egletons	● Orgnac	● Syndicat de la Diège

### Pour information :

- Création de la commune nouvelle Les Trois Saints (fusion des communes de Saint-Pardoux-Corbier, Saint-Martin-Sepert et Saint-Ybard) au 01/01/2025.
- Suppression du secteur d'énergie de La Roche-Canillac au prochain mandat municipal 2026 : les communes de ce secteur seront réparties dans les secteurs environnants.

# LES ÉLUS

## COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Christian DUMOND	Président
Laurent DARTHOU	Vice-président
Guy LACHAUD	Vice-président
Jean-Noël LANOIR	Vice-président en charge des travaux d'électrification rurale et du contrôle de concession
Sébastien ROUCHON	Vice-président en charge de la maîtrise de la demande d'énergie, mobilité durable, transition énergétique
Georges SAULLE	Vice-président en charge des finances et répartition des crédits
Marc RATEAU	Vice-président en charge de l'administration générale, fonctionnement, communication
Jean-Marie MOULIN	Vice-président
Emmanuel COMBE	Vice-président
Bernard ROUSSELY	Vice-président
Roger CHASSAGNARD	Vice-président
Ali YACINE	Vice-président
Franck MAGNAUD	Vice-président
Jean TRONCHE	Vice-président
Christian DERACHINOIS	Vice-président
Christian RIGAL	Vice-président
Marie-Claude CARLAT	Membre du bureau
Jean-Marc CHIRIER	Membre du bureau
Henri SOULIER	Membre du bureau
Jean DABERTRAND	Membre du bureau, représentant des communes urbaines
Christian MANIÈRE	Membre du bureau, représentant des communes urbaines, en charge de l'éclairage public
Jean-François BORDAS	Membre du bureau, représentant des communes urbaines
Gérard FAUGÈRES	Membre du bureau, représentant des communes urbaines
François FILLATRE	Membre du bureau, représentant des communes urbaines

## DATE DES RÉUNIONS

### Les Bureaux Syndicaux :

- Les 30/01, 26/03, 20/06, 30/09

### Le Comité Syndical :

- Le 08/02 : Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
- Le 04/04 : Vote des budgets
- Le 04/07 : Présentation des Comptes Rendus d'Activités
- Le 05/11 : Comité syndical

### Les Commissions :

- Administration générale, Fonctionnement, Communication : les 28/03, 22/05, 19/09
- Eclairage Public : les 31/01, 06/04
- Electrification Rurale : les 22/03, 16/09
- Finances : le 14/11
- Commission d'Appel d'Offres : les 22/01, 13/02
- Transition Energétique : le 20/04
- Suivi du Plan Pluriannuel d'Investissement (concession) : 28/11



# LES RESSOURCES HUMAINES

## LA RÉPARTITION DES AGENTS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la FDEE 19 compte dans ses effectifs 10 agents au siège et 7 agents, à temps non complet, mis à disposition dans les communes ou communautés de communes (secrétaires de secteur d'énergie) :



### Moyens humains au siège

**6**  
femmes

**4**  
hommes

**7** titulaires  
**3** contractuels

**1** catégorie A  
**4** catégorie B  
**5** catégorie C

**6**  
filière  
administrative

**4**  
filière  
technique

### Moyens humains mis à disposition

**6** femmes  
(1,5 ETP\*)

**1** homme  
(0,3 ETP)

**1,6** titulaire ETP  
**0,2** contractuel  
ETP

-

**1,8** filière  
administrative  
ETP

-

### Total

**7,5** ETP

**4,3** ETP

**11,8** ETP

-

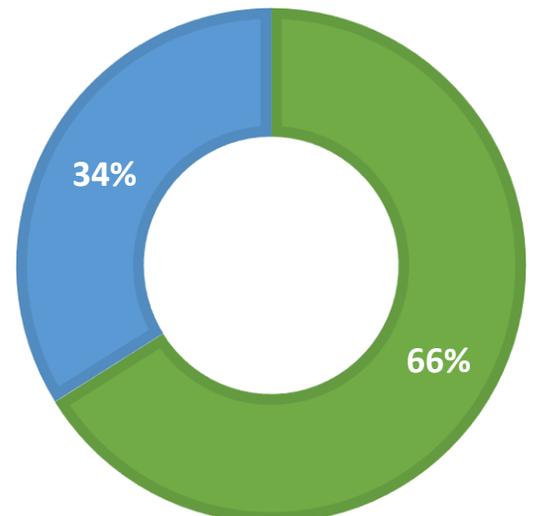
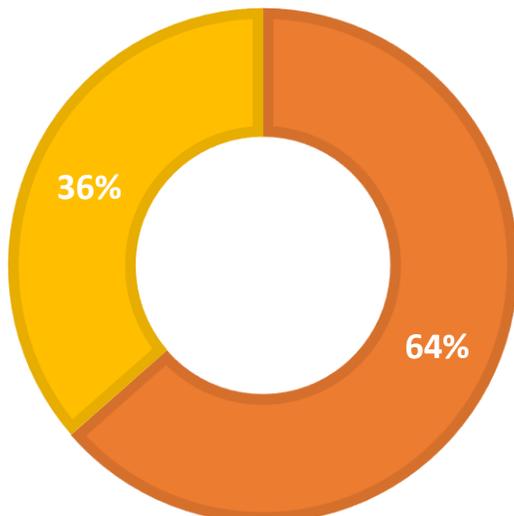
**7,8**

**4**

\*ETP : Equivalent Temps Plein

■ Femmes ■ Hommes

■ Filière administrative ■ Filière technique



# ORGANIGRAMME (AU 25 AVRIL 2025)

Christian DUMOND  
PRÉSIDENT

## Direction

Laurent BARTHUEL  
Directeur

05 87 09 05 80  
l.barthuel@fdee19.fr

## Administration et Finances FDEE 19

Annie FEUGEAS  
Administration générale,  
finances, RH

05 87 09 05 59  
a.feugas@fdee19.fr

Véronique BIGOURIE  
Administration technique,  
TICFE, marchés publics,  
redevances

05 55 21 36 16  
v.bigourie@fdee19.fr

Maryline JAUCENT  
Administration technique,  
FACE, PCT

05 55 21 36 14  
m.jaucent@fdee19.fr

## Accueil, Communication, Gestion des Assemblées

Camille CHIFFRAY

05 55 20 89 51  
c.chiffray@fdee19.fr

## Administration et Finances Secteurs d'Énergie

Mathilde JOUVE  
Administration comptabilité  
de 6 Secteurs d'Énergie  
*BMT, Larche, St Privat, Seilhac,  
Tulle Sud, Sainte-Féréole*

05 87 09 06 69  
m.jouve@fdee19.fr

Marina BOUILLAGUET  
Administration comptabilité  
de 5 Secteurs d'Énergie  
*Argentat, Haute-Vézère,  
Mercoeur, Orgnac, Tulle Nord*

05 87 67 00 17  
sie.admin@fdee19.fr

*Secrétaires au sein des Secteurs :*

- Karine DELGOULET *Ayen*
- Marie-Françoise VERGNE *Beaulieu, Beynat, Meyssac*
- Alain JUGIE *Brive*
- Valérie ESCUDERO *Egletons*
- Sandrine DUPUY *Lubersac*

## Eclairage Public

Jean-François GUYOT  
Chargé d'affaires

05 19 76 00 18  
jf.guyot@fdee19.fr

Laurence RICHARD  
Administration

05 19 59 03 35  
l.richard@fdee19.fr

## Electrification Rurale Télécommunication

Christophe POUILLAIN  
Chargé d'affaires  
SIE Beynat - Beaulieu

05 55 21 36 15  
c.poullain@fdee19.fr

## Cartographie SIG

Thomas SIBERT  
Développement stratégique  
territorial, gestion données  
patrimoniales

05 55 21 36 13  
t.sibert@fdee19.fr

Guillaume FUNGÈRE  
Alternant SIG

## Urbanisme

Laurence RICHARD  
Suivi données et actes  
d'urbanisme

05 19 59 03 35  
l.richard@fdee19.fr

## Transition Énergétique

Sébastien CAIX  
Mobilité durable,  
groupement d'achat  
d'énergies

05 19 59 03 36  
s.caix@fdee19.fr

Une équipe au service des collectivités du territoire !

# LES FINANCES

## UN BUDGET ENGAGÉ POUR L'INVESTISSEMENT, AVEC DES ÉVOLUTIONS À VENIR LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES MISSIONS

### Les Principales Ressources Financières de Fonctionnement et leur montant pour l'année 2024

#### ● La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) **3,73 Millions d'Euros**

Elle est perçue auprès des usagers sur leur consommation d'énergie électrique. Depuis la Loi NOME, elle s'appuie sur la quantité d'électricité consommée et non plus sur le montant de la facture. Ce produit constitue une ressource importante pour notre Fédération qu'il convient de suivre avec attention.

Depuis 2023, l'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité en supprimant les taxes locales sur la consommation finale d'électricité pour les intégrer progressivement à la TICFE. Son montant est basé sur le montant de l'arrêté de l'année N-1 majoré de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

#### ● Les Redevances de Concession **1,35 Millions d'Euros**

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution de l'électricité et propriétaire des réseaux, la Fédération perçoit une redevance du concessionnaire Enedis, selon les dispositions du cahier des charges de concession signé en décembre 2021. Cette redevance est fractionnée en deux parties :

- Une partie dite « Fonctionnement » (R1) calculée en fonction du nombre d'habitants et de la longueur des réseaux affectée aux frais de gestion et de contrôle de la concession
- Une partie dite « Investissement » (R2) calculée sur la base des investissements réalisés par la Fédération affectée aux travaux sur les réseaux de distribution

#### ● La Part Couverte par le Tarif (PCT) **0,66 Millions d'Euros**

Elle couvre une partie des coûts d'extension des réseaux à partir du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) fixé par arrêté gouvernemental et prélevé par le fournisseur sur chaque facture d'électricité puis reversé ensuite au concessionnaire. Il s'agit donc, depuis 2010, d'une contribution d'ENEDIS au coût des raccordements lorsqu'ils sont réalisés sans financement du FACE. Le taux de cet apport est de 40 % (appelé coefficient de réfaction) du montant des études et des travaux.

#### ● La Participation des Communes **0,76 Millions d'Euros**

Depuis 1982, en raison de la baisse du taux de la TCCFE, une majorité des syndicats primaires d'électrification ont eu recours aux participations des communes. Pour la plupart, ces recettes ont perduré, elles ont permis de réaliser davantage de travaux et surtout de limiter le recours à l'emprunt. La FDEE 19, en 2012, a décidé de continuer à percevoir cette participation mais a souhaité harmoniser sa règle de calcul sur l'ensemble des secteurs d'électrification.

Actuellement, la contribution moyenne par habitant selon les secteurs d'énergie est de 5,57€.

### Les Principales Ressources Financières d'Investissement et leur montant pour l'année 2024

#### ● Les Dotations du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) **2,18 Millions d'Euros**

Créé en 1936, ce fonds, financé par les distributeurs d'électricité en France instaure une péréquation entre les réseaux ruraux et urbains d'électricité, la proportion de branchements par mètre de réseau est beaucoup plus faible en rural qu'en urbain. Ce prélèvement est inclus dans le TURPE.

Ces aides sont ventilées, chaque année, entre les départements par Bercy, après avis du Conseil du FACE. Elles sont basées sur une évaluation globale des besoins de chaque département, liés à la qualité et à la continuité de fourniture d'électricité.

La particularité du Département de la Corrèze réside en la présence de deux AODE destinataires de ces aides, suivant le Décret du FACE, le Président du Département doit arbitrer la répartition de ces aides entre elles.

Ces dotations ont pour objet de financer, dans les communes rurales, les travaux selon un programme principal doté de 3 enveloppes dans la limite d'un plafond annuel :

- Enveloppe FACE AB, utilisée pour une partie aux travaux d'extension et pour une grande partie financière pour des travaux de renforcement des réseaux électriques
- Enveloppe FACE S, utilisée pour des travaux de sécurisation du réseau et de suppression de fils nus (vétusté)
- Enveloppe FACE C, utilisée pour l'enfouissement des réseaux électriques (raison esthétique, ...)

Ces aides permettent, pour chaque dossier, de financer 80 % du montant HT des travaux.

#### ● L'article 8 du Cahier des Charges de Concession **0,30 Millions d'Euros**

Il correspond à la participation annuelle d'Enedis aux travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement. Le concessionnaire participe à hauteur de 40 % du coût HT au financement des travaux de dissimulation de la Fédération, depuis 2022, une partie de cette subvention est allouée à l'éradication du réseau « fils nus » pour sécurisation.

# COMPTE ADMINISTRATIF 2024

**Dépenses**  
28 388 174 €

Fonctionnement  
8 402 757 €

Investissement  
19 985 417 €

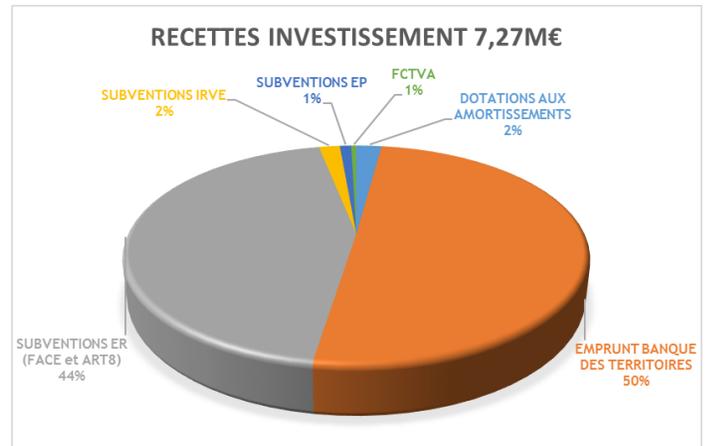
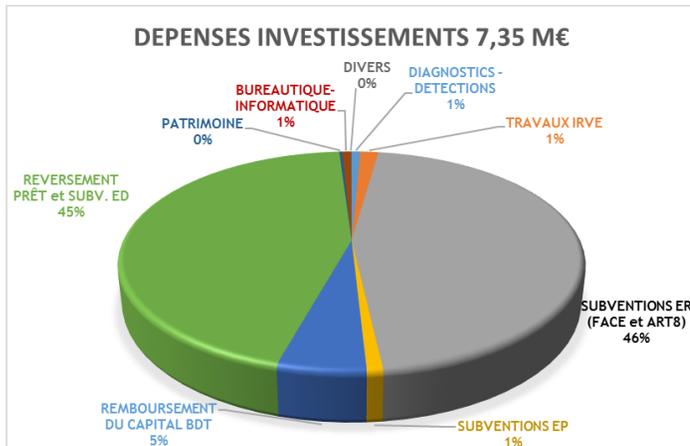
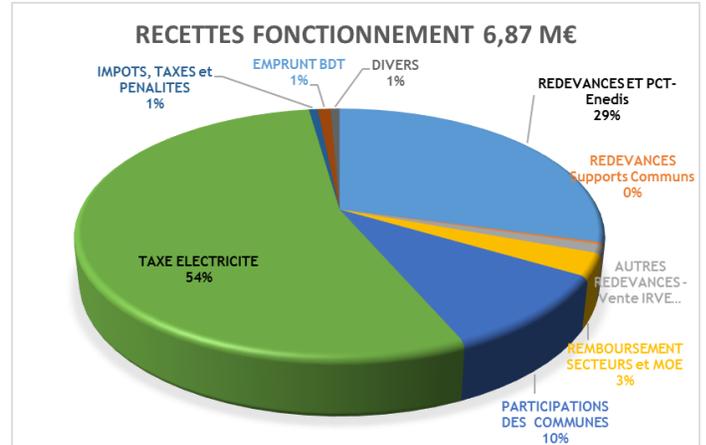
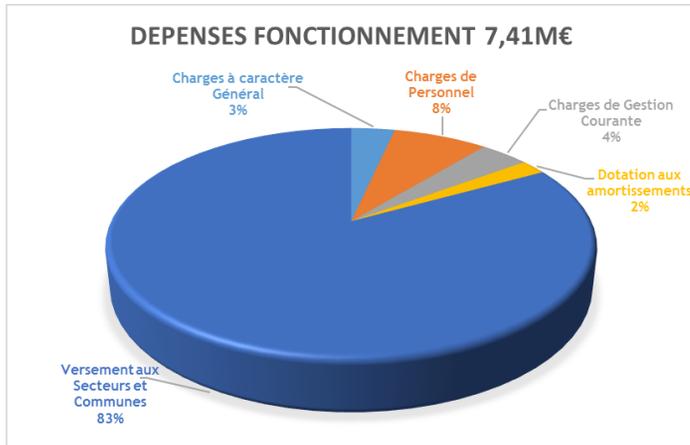
**Recettes**  
33 294 607 €

Fonctionnement  
13 061 798 €

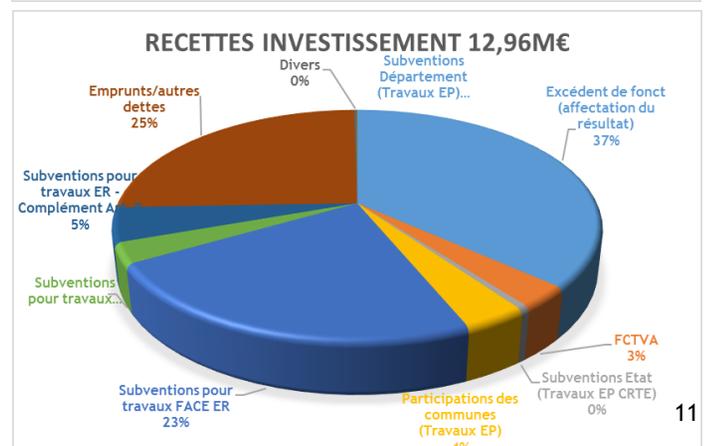
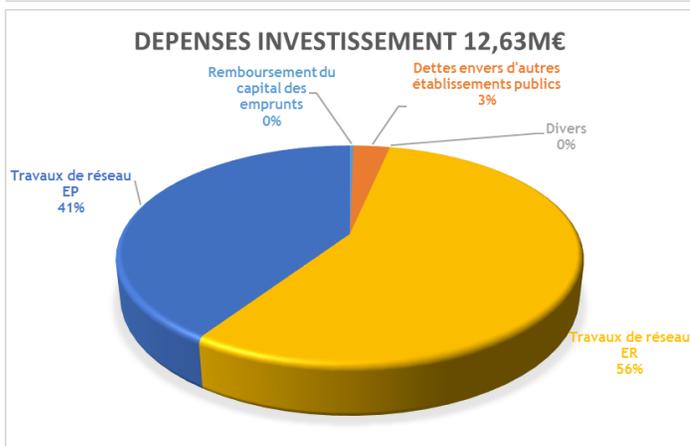
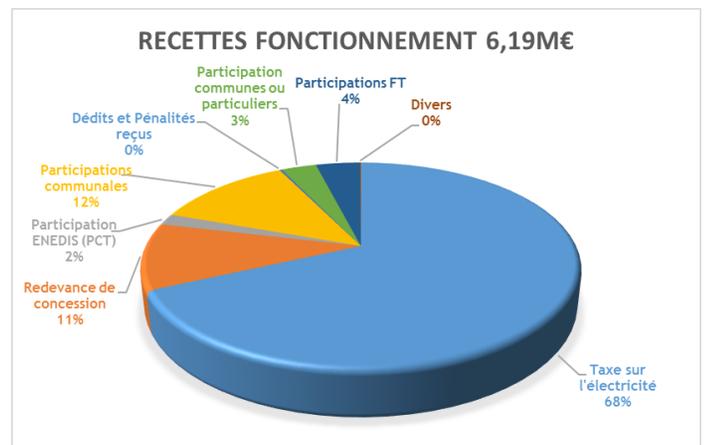
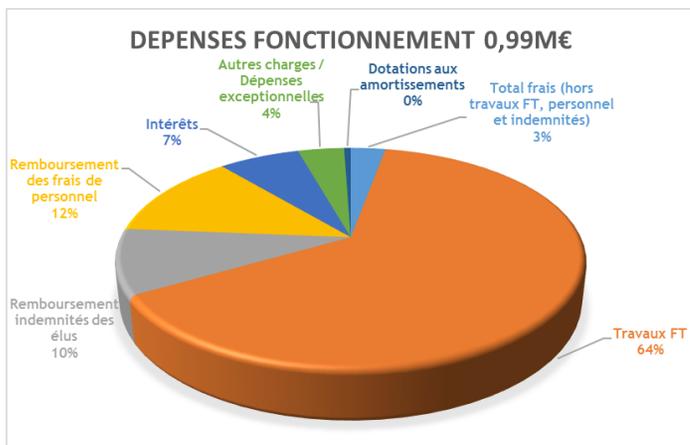
Investissement  
20 232 809 €

La hausse des différents montants s'explique par l'inscription des dépenses et recettes liée au projet « Eclairons Demain » (Banque des Territoires et CD19).

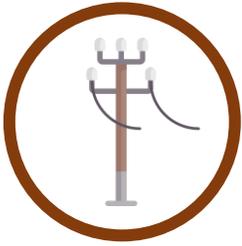
## BUDGET PRINCIPAL 2024



## BUDGETS ANNEXES 2024



# NOS MISSIONS



## Electrification Rurale

La FDEE 19 est propriétaire de l'ensemble du réseau électrique basse et moyenne tension. Elle adapte en permanence le réseau de distribution aux besoins en procédant à des extensions, des renforcements, des dissimulations ou encore des sécurisations.

Il s'agit d'une compétence obligatoire et **214** communes ont transféré cette compétence à la FDEE 19.



## Eclairage Public

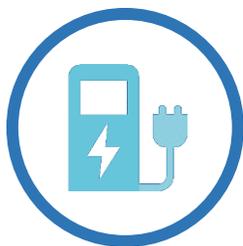
La FDEE 19 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement en éclairage public pour ses adhérents.

Il s'agit d'une compétence optionnelle et **200** communes ont transféré cette compétence à la FDEE 19.



## Système d'Information Géographique

La FDEE 19 est dotée d'une plateforme de cartographie, le « SIG 19 », qui est utilisée comme base de données pour les différentes installations d'éclairage public et d'électrification rurale comprenant les réseaux et le patrimoine.



## Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques

La FDEE 19 exerce la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques, sur le domaine public, comprenant la fourniture, la mise en œuvre, l'énergie, l'exploitation et la maintenance. **153** communes ont transféré cette compétence optionnelle à la FDEE 19.



## Groupement d'Achats d'Energies

La FDEE 19 est membre pilote d'un groupement d'achats d'énergie comprenant 10 autres syndicats départementaux. Ce groupement permet de mutualiser les divers contrats des collectivités pour les énergies du gaz et de l'électricité afin d'obtenir les meilleurs offres. **160** collectivités corréziennes / établissements publics sont membres de ce groupement d'achat.

### *Mission annexe : Réseaux de Télécommunication*

Sous couvert de l'article L2224-35 du CGCT, et pour certaines opérations d'effacement de réseaux en coordination avec l'électrification rurale, la FDEE 19 réalise des travaux de mise en souterrain des réseaux de télécommunication (cuivre et fibre).



# Electrification Rurale

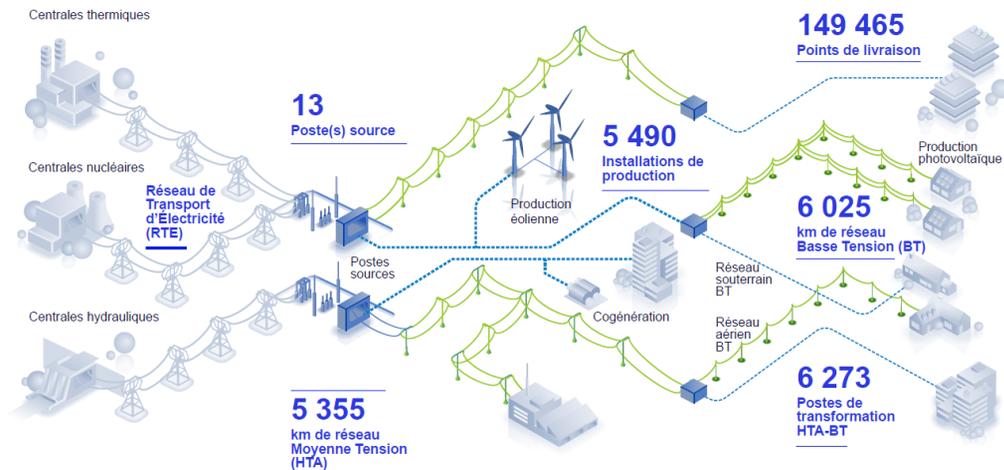


Propriétaire des ouvrages de distribution publique d'électricité sur son territoire (réseaux moyenne et basse tension), la FDEE 19 est en charge de l'organisation du service public de l'électricité pour les communes adhérentes. En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité, la FDEE 19 assure la maîtrise d'ouvrage d'une partie des travaux réalisés sur le réseau et en confie l'exploitation à Enedis, au travers d'un Contrat de Concession.

## PATRIMOINE RÉSEAU

Le réseau public de distribution d'électricité

Source : CRAC 2024 Enedis



### Réseau moyenne tension (HTA)

Longueur : 5 355 km (+16km soit +0,30%)  
Principalement renouvelé par Enedis

### Réseau basse tension (BT)

Longueur : 6 025 km (+22km soit +0,37%)  
Principalement créé et renforcé par la FDEE 19

### Postes de transformation HTA/BT

6 273 postes, soit en moyenne :  
- 24 usagers par poste  
- 76m de réseau HTA ou BT par usager

Energie acheminée : 1 190 902 MWh soit une baisse /2023 de 0,8 % - Nombre de clients : 149 465 soit une hausse /2023 de 0,32 %

## NOS MISSIONS : Améliorer, Renforcer, Sécuriser ...

Le Maire et/ou le délégué de la FDEE 19 a la capacité de signaler toute difficulté concernant les réseaux électriques de sa commune selon le maître d'ouvrage concerné, des travaux pourront être entrepris par Enedis et/ou la FDEE 19.

### Renforcement

La FDEE 19 investit sur le réseau électrique afin de s'adapter à l'accroissement de la demande en électricité et résorber les variations de tension constatées par les usagers. Prise en charge de **100 %** de la majeure partie des affaires.

### Sécurisation

Ces travaux sont destinés à supprimer progressivement les fils nus qui sont les plus exposés aux aléas climatiques et donc plus vulnérables. Ces réseaux aériens nus sont remplacés par des fils torsadés ou des réseaux souterrains. Prise en charge de **100 %**.

### Enfouissement

Mise en souterrain des lignes électriques et autres réseaux existants (télécommunication, éclairage public, ...) pour répondre à deux préoccupations principales : limiter les risques de coupure liés aux intempéries et/ou embellir l'espace public en supprimant les supports disgracieux. Prise en charge de **100 %** pour les réseaux électriques et **50 %** pour le génie civil des réseaux de télécommunications.

### Extension

La FDEE 19 gère les demandes d'extension pour le raccordement des particuliers, des professionnels ou des collectivités et leurs établissements publics. Elles peuvent concerner la création d'un nouveau réseau ou une prolongation du réseau existant. Prise en charge différente selon les cas.



Afin d'éviter toutes urgences et oublis, il est fortement conseillé aux collectivités ou particuliers de déclarer le plus en amont possible leurs travaux et demande de raccordement via le formulaire présent sur notre site internet : [www.fdee19.fr](http://www.fdee19.fr)

# LES DÉROULÉS D'INTERVENTION : Généralités

- ⚡ Réception de la demande, définition du besoin, réunion de pré-piquetage sur site avec les acteurs concernés (Élus, Bureau d'Études, Enedis, Opérateurs Télécom, Syndicat des Eaux, ...) afin de définir le tracé et soulever les contraintes possibles, études de l'affaire
- ⚡ Réunion éventuelle de coordination avec les différents concessionnaires
- ⚡ Intégration des plans si coordination
- ⚡ Demande des autorisations (passage, servitudes, ...) et communication de l'article R323-25 aux différents organismes concernés (Enedis, UDAP, Orange, CD19, Gestionnaire de voirie, Syndicat AEP, ...)
- ⚡ Réalisation des travaux
- ⚡ Mise en service en coordination avec Enedis, éventuellement intervention des opérateurs de télécommunication pour dépose de leur propre réseau
- ⚡ Réception des travaux et contrôle de conformité

## 2024 EN CHIFFRES HT (opérations facturées en cours de réalisation ou soldées)



### RENFORCEMENT

75 opérations  
1 796 500 €

### EXTENSION

106 opérations  
1 196 432 €

### ENFOUISSEMENT

68 opérations  
3 146 373 €

### SÉCURISATION

52 opérations  
637 107 €



## CONTRÔLE DE CONCESSION

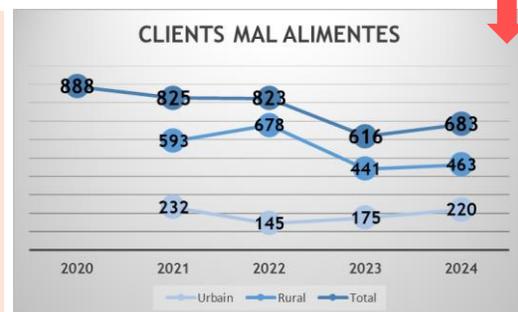
<p><b>Temps moyen de coupure</b></p> 	<p>Critère B : Temps moyen d'interruption d'électricité subi par les clients raccordés en BT</p> <p>FDEE 19 en 2024 : 113,2 min Moyenne nationale : 71,6 min</p> <p><b>PEU SATISFAISANT</b> <i>Avec une demande : stabiliser la valeur dans le temps</i></p>	<p><b>Continuité de fourniture</b></p> 	<p>La tenue de tension se situe à 3,48 % alors que le décret impose 5 %</p> <p><b>CONFORME</b></p>	<p><b>Tenue de tension</b></p> 	<p>En 2024 : 0,46 % alors que le décret impose 3 %</p> <p><b>CONFORME</b></p>
---	--	--	--	--	---



Depuis 2020, des efforts sont produits pour réduire le nombre de clients mal alimentés de la part de la FDEE19. En revanche on observe une augmentation côté concessionnaire qu'il faudra corriger.

Chaque année, nous engageons le financement qui nous est alloué par la Mission du FACE, sous-programme « renforcement », et une partie de nos fonds propres afin d'améliorer la qualité de fourniture et réduire le nombre de clients mal alimentés (CMA).

Avec les financements engagés en 2024 et 2025, nous devrions impacter 234 CMA soit, 50% du taux actuel. Le taux de CMA résiduel serait de 3 pour mille.



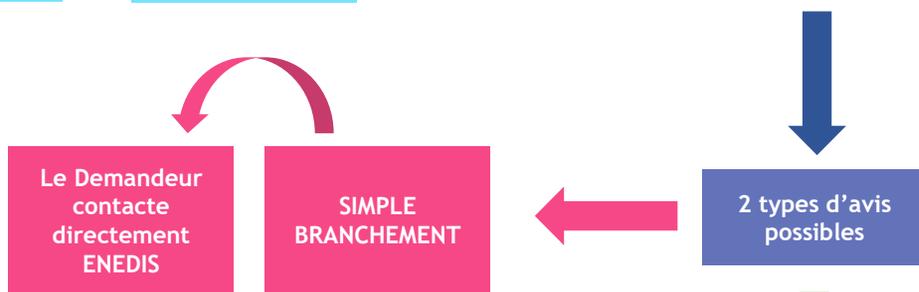
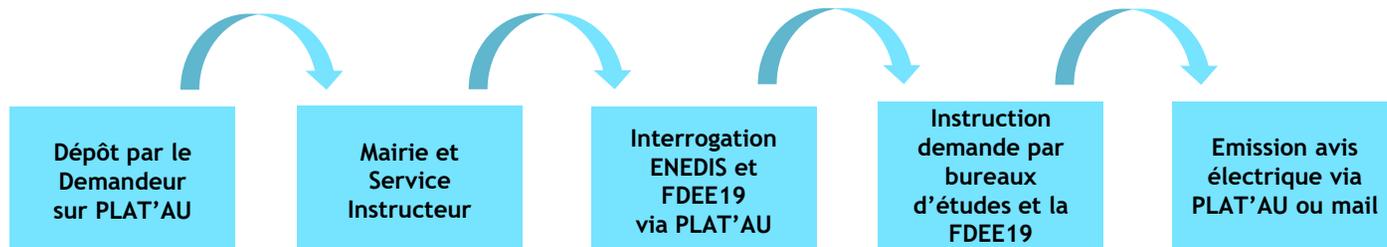
Lorsque plusieurs abonnés subissent des chutes de tensions répétées, il est important d'en informer la FDEE 19.



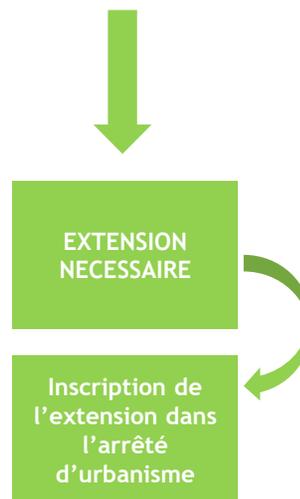
INTERLOCUTEUR : Christophe POUILLAIN  
05 55 21 36 15 - c.poullain@fdee19.fr

ZOOM SUR

LA PROCÉDURE DE DEMANDE D'AVIS ÉLECTRIQUE



**Dans le cas d'une extension :**  
 Lors de la délivrance de l'arrêté de PC ou PA, la MAIRIE doit impérativement fournir au pétitionnaire :  
 - le formulaire de demande d'extension  
 - L'information sur les nuisances nocturnes sur l'éclairage extérieur  
 - L'information de la FRTP sur les DT-DICT pour toute construction d'ouvrage



Après la délivrance de l'arrêté de Permis de Construire ou Permis d'Aménager **SI EXTENTION** :



INTERLOCUTEUR : Laurence RICHARD  
 05 19 59 03 35 - avis-urbanisme@fdee19.fr



La FDEE 19 œuvre dans le domaine de l'éclairage public afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, de mettre en valeur la richesse de notre patrimoine et de concourir aux économies d'énergies avec des gains financiers non négligeables pour les communes dans le respect et la préservation de la biodiversité.

Ainsi, 200 communes sur 214 ont transféré à la FDEE 19 leur compétence éclairage public pour la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement (97 % des communes éligibles nous font confiance).

**PATRIMOINE**

**30 060**  
points lumineux

**2 785**  
armoires de commande

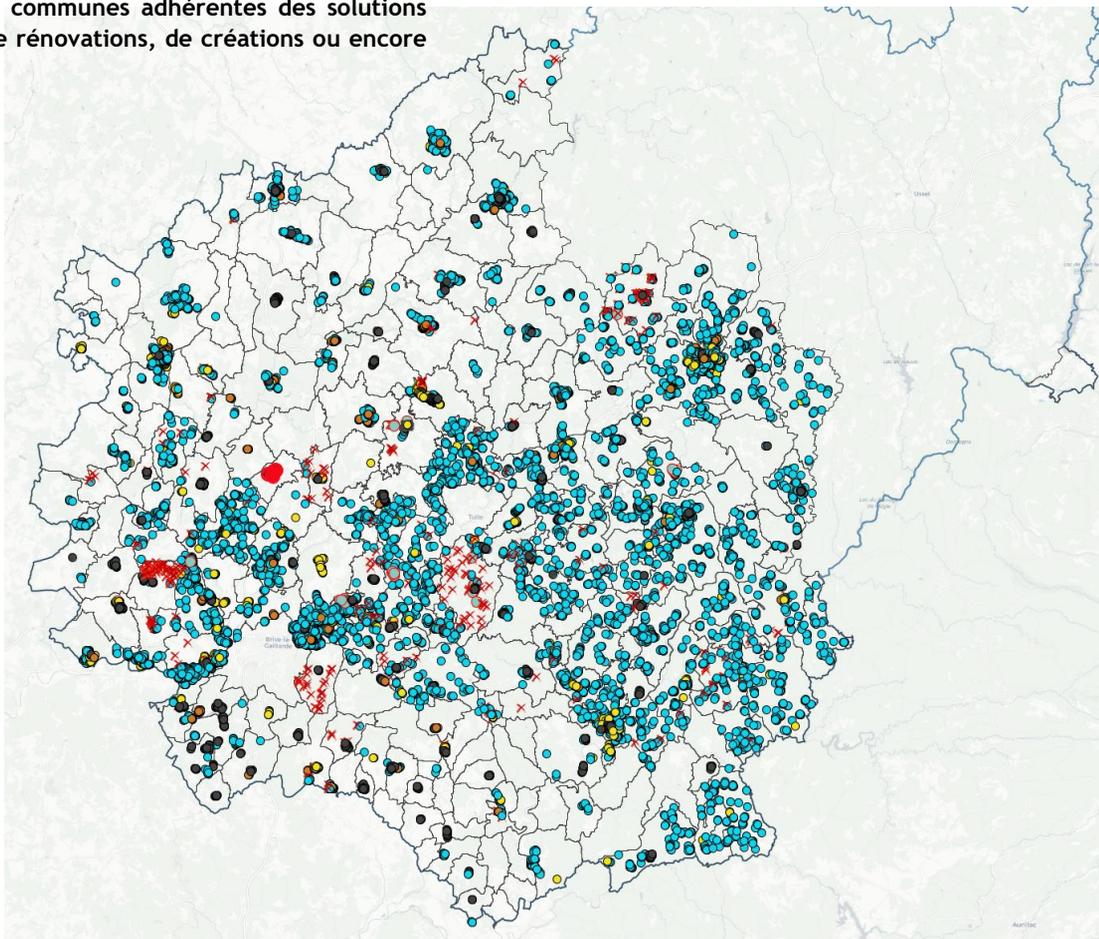


Depuis 2016, la FDEE 19 propose à ses communes adhérentes des solutions pour répondre aux besoins en termes de rénovations, de créations ou encore de dissimulation des éclairages publics.

## LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

- **Réduire les consommations des luminaires et répondre aux besoins d'efficacité énergétique.** En 2024, la volonté est de remplacer les luminaires vétustes (structurellement trop anciens et impossible à rénover) par des luminaires équipés de source LED.
- **Garantir la sécurité des biens et des personnes**, par un éclairage de qualité respectant les espaces à éclairer.
- **Limiter la pollution lumineuse** en choisissant des températures de couleur plus chaudes (2700°K à 2200°K). Les luminaires doivent impérativement respecter l'arrêté du 27 décembre 2018.

**97% des communes éligibles adhèrent à la compétence éclairage public investissement.**



Suite à l'évolution des prix de l'énergie post-COVID, la FDEE 19 a proposé à ses membres de rénover les luminaires (hors mise en valeur et illumination car hors compétence) définis comme vétustes (luminaires ouverts, structure plastifiée, boules, luminaires disposant de source à vapeur de mercure).

# Eclairons Demain



## UN PROJET AMBITIEUX

Pour la FDEE 19, le projet **Eclairons Demain** est certainement le projet le plus ambitieux de ces dernières années. Il répond aux recherches de solutions de la part des communes pour réduire efficacement les frais de fonctionnement tout en limitant les pollutions lumineuses.

C'est aussi, et surtout, une nouvelle méthode de travail :

- Utilisation des diagnostics effectués depuis 2016 (externalisés à hauteur des 2/3 du territoire, le restant réalisé en interne).
- Création de l'état des lieux issu des diagnostics intégrés à notre Système d'Information Géographique pour être consultable. Le SIG est utilisé comme outil de travail préétabliant les luminaires à rénover obligatoirement
- Sollicitation de la Banque des Territoires pour obtenir un prêt dit « Intracting » (*contribution à la réalisation de travaux de performance énergétique d'infrastructures publiques, permettant de générer des économies d'énergie immédiates*).
- Création de trois marchés publics :
  - Marché travaux : études, poses ou déposes des luminaires
  - Marché fournitures : achat de masse effectué par la FDEE19 des différents luminaires
  - Marché maîtrise d'œuvre : suivi de chantier et réception en fonction des données SIG
- Visite des mairies pour présenter les luminaires concernés par la vétusté et pour proposer des compléments éventuels en fonction du budget engagé
- Utilisation par tous les intervenants du SIG de la FDEE 19 pour localiser et définir les points lumineux concernés par le projet, établir les études (pour les entreprises), suivre et valider les travaux
- Valorisation des CEE\* par l'intermédiaire de la base de données du SIG

\* Certificats d'Economie d'Énergie

Premier projet de masse de la FDEE 19, **Eclairons Demain** est un programme de rénovation des luminaires vétustes. Il répond aux besoins des communes pour lesquelles le degré de vétusté des luminaires est très important (moyenne d'âge entre 30 et 40 ans).

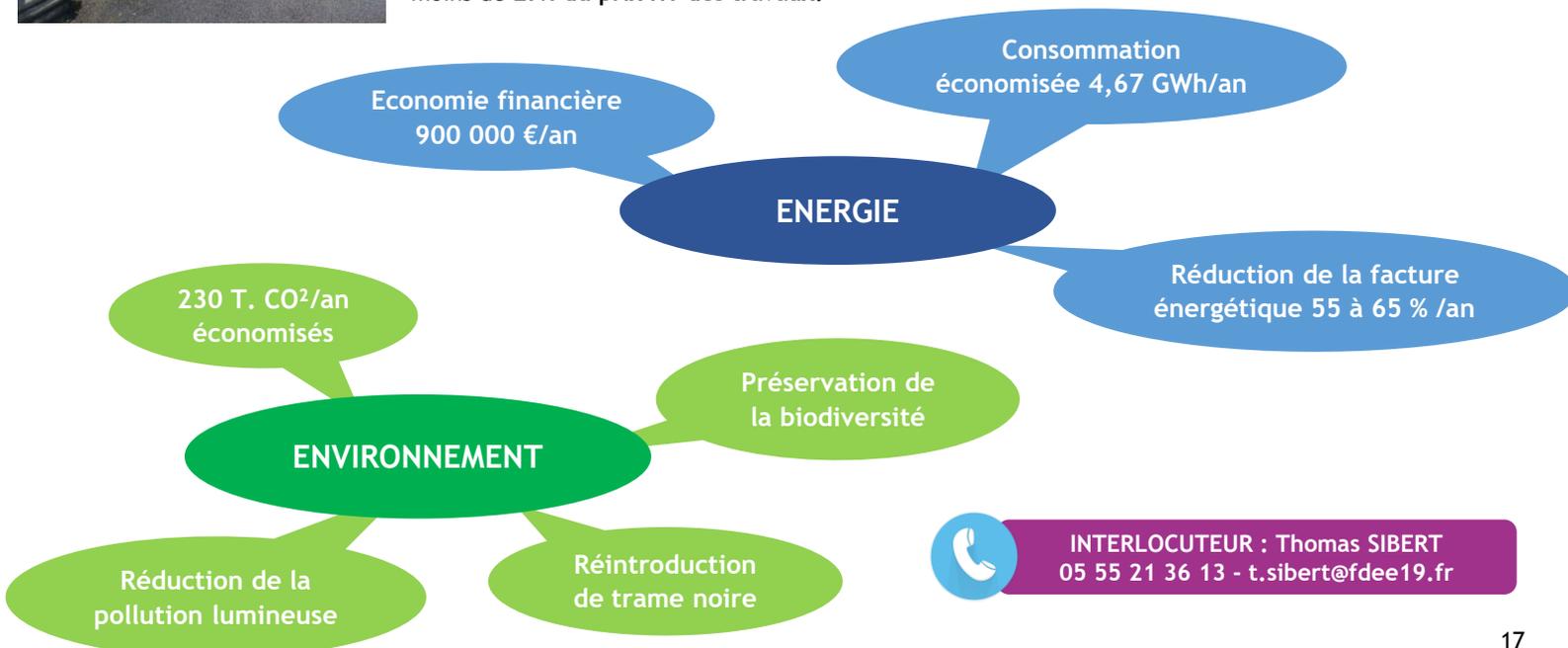


Le financement du projet se fait, notamment, par le biais :

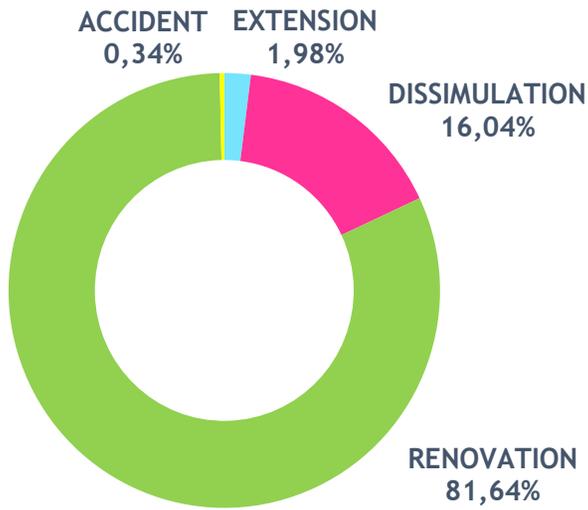
- Des Fonds propres de la FDEE 19
- Du soutien financier du Conseil Départemental de la Corrèze (1,3 millions d'Euros - soit 15,11% du prix HT des travaux)
- De la Banque des Territoires = Prêt Intracting de 6,5 millions d'Euros sur 8 ans jusqu'en 2033
- De la valorisation des CEE (730 000 €) pour lesquels les luminaires sont éligibles - soit 8% du prix HT des travaux (répartition au prorata du nombre de luminaires par commune)

Le marché de fourniture a permis de réduire le coût des achats de 23 à 35% par rapport au prix unitaire proposé sur notre Bordereau de Prix du marché dit « habituel ». Le choix final des luminaires a été effectué par un groupe d'experts composé d'élus et d'agents de la FDEE 19.

65% du prix des travaux HT est pris en charge par la FDEE 19. La participation des communes représente moins de 27% du prix HT des travaux.



# TRAVAUX D'INVESTISSEMENT



**229**  
opérations  
d'éclairage public  
**2 144 222 € TTC**

**160**  
opérations engagées  
« Eclairons Demain »  
**2 953 016 € TTC**

En 2024, la FDEE 19 aura investi 5 097 238 € TTC pour la compétence Eclairage Public, sachant que les opérations sont dotées de participation des communes (entre 35% et 50% suivant la typologie des travaux) et pour le programme EPED d'un financement du Conseil Départemental de la Corrèze de 15,11%.

**ZOOM SUR**

## Modification de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la pollution lumineuse :

Pour rappel, les objectifs de l'arrêté de 2018 visent à réduire la pollution lumineuse (élément perturbateur sur la biodiversité), limiter le gaspillage énergétique (lutte contre les luminaires inefficaces) et de préserver la qualité du ciel étoilé (voir la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du PNR de Millevaches).

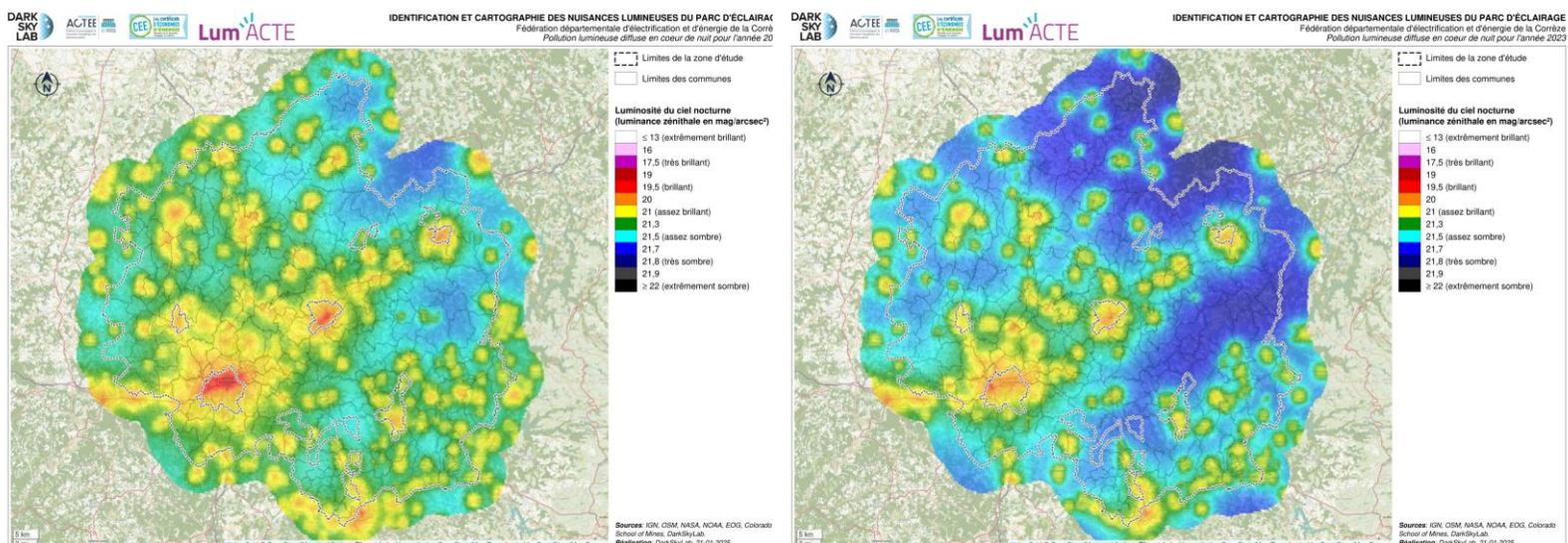
Ainsi, les principales mesures sont :

- La limitation de la température de couleur à 3000°K pour limiter la lumière bleue nocive pour le cycle circadien de l'être humain notamment (mais également pour la biodiversité)
- L'interdiction des luminaires « boules » (Eclairons Demain a permis de supprimer la totalité de ce type de luminaires - il en reste encore dans le privé comme, par exemple, dans certains campings). La date d'interdiction et obligation de rénovation est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025
- La réglementation des horaires d'éclairage (l'éclairage des vitrines de commerces doit être éteint au plus tard à 01h00 ou une heure après la cessation de l'activité)
- L'encadrement des installations lumineuses pour éviter les lumières intrusives vers les habitations. Les constructeurs ont l'obligation de respecter les normes techniques spécifiques sur les flux lumineux et les intensités.

Le projet de modification de cet arrêté impliquera des changements dans le cadre de nos futurs travaux EP :

- Catégorisation des installations lumineuses (normalisation en lien avec leur fonction et les espaces qu'elles éclairent)
- Temporalité de l'allumage et des extinctions (plus contraignants pour les zones d'activité par exemple ou dans des sites protégés)
- Respect des prescriptions techniques en fonction de la catégorisation de la zone à éclairer (ULR ou horizontalité de l'éclairage, code flux, température de couleur (<3000°K en agglomération, <2700°K hors agglomération et <2400°K dans les espaces protégés) et densité surfacique de flux lumineux installé (DSFLI)

## ÉVOLUTION DES NUISANCES LUMINEUSES ENTRE 2014 ET 2023



# NOUVEAU MARCHÉ DE REMPLACEMENT DES SOURCES OBSOLÈTES

Le projet de rénovation des **luminaires vétustes** « Eclairons Demain » se termine le 30 juin 2025. La totalité des points lumineux concernés seront remplacés ou supprimés. A la suite de la rénovation de plus de 14 000 luminaires de plus de 20 ans, un autre problème va engendrer de grandes contraintes aux communes.

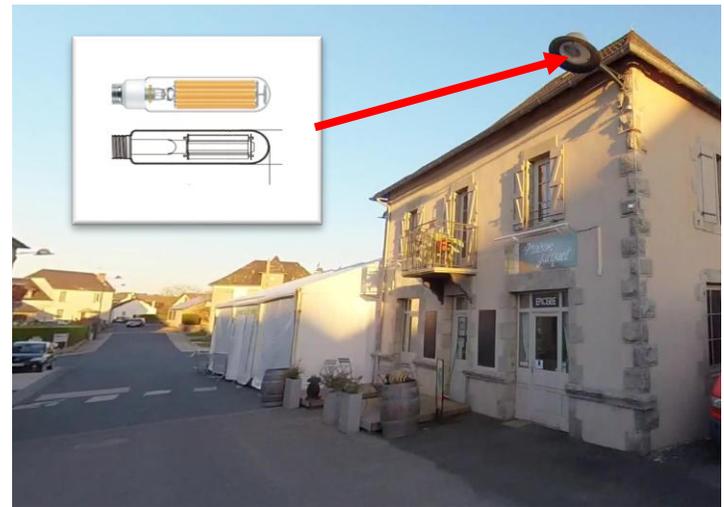
En effet, d'après le décret n°2013-988 du 6 novembre 2013, la directive européenne RoHS (Restriction of Hazardous Substances) limite l'utilisation d'équipements contenant des substances dangereuses telles que le Plomb, le Cadmium ou encore le Mercure. Ainsi, les lampes à décharge SHP (Sodium Haute Pression) seront interdites à la commercialisation à partir du 24 février 2027. Théoriquement, après écoulement des stocks auprès des fournisseurs, la maintenance sur les points lumineux équipés par ce type de source ne sera plus possible.

De ce constat, la FDEE19 proposera dans les mois à venir un nouveau projet appelé « **3REP** » (3 types de rénovations de sources en éclairage public). Cette fois-ci, nous allons privilégier le remplacement des sources par l'intermédiaire de 3 types de solutions :

- **Remplacement des luminaires** : à l'instar d'Eclairons Demain, le luminaire est vétuste ou spécifique (souvent fonctionnel)
- **Retrofit** : les luminaires type style (4 faces) équipés de source SHP, mais aussi des luminaires fonctionnels en nombre sur le territoire
- **Relamping** : la lampe tubulaire avec culot E27 ou E40 est potentiellement remplacée (en supprimant la totalité des appareillages tels que les ballasts et en laissant simplement la douille directement sur le réseau)

Pour les 2 premières solutions, il est possible de les valoriser par les CEE.

La 3<sup>e</sup> solution doit être considérée comme une transition vers le remplacement du luminaire dans les 5 à 10 ans. A contrario, le remplacement et le retrofit permet de bénéficier d'un équipement d'une durée de vie optimum (environ 30 ans - données constructeurs).



> **Relamping** : remplacement uniquement de la lampe (source) traditionnelle par une lampe LED dotée du même culot



> **Retrofit** : remplacement de l'ancien système d'éclairage (souvent énergivore) par un équipement plus moderne et économique, tout en conservant la structure du luminaire

## ECOSYSTEM

Eco-organisme français issu de la fusion en 2018 d'Eco-Systèmes et Recylum, Ecosystem est en charge de la collecte, du tri et du recyclage de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Cet organisme organise la filière du traitement de déchets par la gestion, la dépollution et le recyclage, notamment des lampes usagées ou encore les appareillages d'éclairage.

Le financement de la filière se fait par l'éco-participation payée sur chaque appareil neuf en France.

Pour rappel, les luminaires choisis, dans le cadre d'Eclairons Demain, bénéficient d'un potentiel de recyclage important. Les luminaires, notamment résidentiels ayant très souvent des vasques en plastique, n'ont pas été choisis.



# LES CANDÉLABRES SOLAIRES AUTONOMES

L'installation de mâts solaire autonome présente de nombreux avantages :

- Absence de dépenses énergétiques
- Installation simplifiée / pas de réalisation de génie civil et de raccordement au réseau électrique
- Aucune émission de CO2 (*énergie verte, pas d'émission de gaz à effet de serre, ou de dioxyde de carbone*)
- Matériel s'inscrivant dans le contexte de la transition énergétique
- Eclairer des zones déjà aménagées, avec un minimum de dégradations
- Idéal pour sécuriser des lieux isolés dépourvus de réseaux

**Conclusion :** l'impact des luminaires solaires sur la facture d'énergie est évident et réduit la pression sur les réseaux de distribution d'électricité (flexibilité).

**Démarches pour demander l'extension d'un point lumineux solaire :**

- Télécharger le formulaire de demande sur le site de la FDEE 19 <https://www.fdee19.fr/> (Documents ; documentations / documents à télécharger/ [Demande d'étude réalisation TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC](#))
- Renseigner le formulaire et le transmettre à la FDEE 19
- Réception de la demande de la collectivité à la FDEE 19
- Enregistrement de la demande.
- Réunion sur place pour le choix, le dimensionnement et le positionnement de l'ensemble solaire
- Etablissement d'un devis
- Acceptation du devis
- Commande du matériel
- Commande travaux
- Exécution des travaux
- Réception / Facturation



## COMMENT DÉCLARER UN SINISTRE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour rappel, la FDEE 19 assure pour le compte des communes qui lui ont transféré la compétence Eclairage Public, uniquement la maîtrise d'ouvrage des travaux de création, d'extension, de rénovation et de renouvellement des installations.

En revanche, les dommages liés à un accident, à un acte de vandalisme, à un vol, ou à un événement climatique exceptionnel sur le patrimoine d'éclairage public sont gérés par la FDEE 19.

Pour cela, il faut compléter le formulaire de déclaration de sinistre d'éclairage public, à télécharger sur <https://www.fdee19.fr/modeles-a-telecharger>



**Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze**  
**DECLARATION DE SINISTRE D'ECLAIRAGE PUBLIC**  
Les dommages liés à un accident, à un acte de vandalisme, à un vol, ou à un événement climatique exceptionnel sur le patrimoine d'éclairage public de la commune sont gérés par la FDEE 19. Voici la procédure en fonction des cas A ou B :

**Déclaration à envoyer accompagnée des pièces justificatives à [accueil@fdee19.fr](mailto:accueil@fdee19.fr)**

**A SINISTRE SUITE A INTemperIES OU ACCIDENT SANS TIERS RESPONSABLE**

- La mise en sécurité de l'installation incombe à la commune : faire intervenir l'entreprise en charge
- Informer la FDEE 19 en complétant ce document
- La FDEE 19 organise les travaux de réparation d'énergie après consultation et accord sur le secteur intercommunal d'énergie et votre commune : 50% du HT pour chaque collectivité

**B SINISTRE SUITE A ACCIDENT AVEC TIERS RESPONSABLE**

- La mise en sécurité de l'installation incombe à la commune : faire intervenir l'entreprise en charge
- Informer la FDEE 19 en complétant ce document
- La commune rédige un constat amiable avec le responsable du sinistre en mentionnant la FDEE 19 et son adresse dans le cadre B et les deux constats sans autre mention : ne rien déclarer à l'assurance de la collectivité (important : bien s'assurer que le responsable a renseigné son contrat et les coordonnées de son assureur)

**Attention : les sinistres ne concernent pas les pannes. Pour cela, la commune doit directement contacter l'entreprise en charge de la maintenance sur son territoire.**

**A COMPLETER PAR LA COLLECTIVITE CAS A ET B**

Nom de la collectivité : \_\_\_\_\_  
Date du sinistre : \_\_\_\_\_  
Adresse du sinistre : \_\_\_\_\_  
Descriptif des dommages : \_\_\_\_\_  
Date, Signature, cachet : \_\_\_\_\_

**Pièces à fournir :**

- La présente déclaration complétée et signée (Cas A et B)
- Plan de situation du sinistre (Cas A et B)
- Constat amiable complété et signé des 2 parties (Cas B)
- Photo(s) (Cas A et B)

Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze  
4 Impasse Maréchal Foch 19150 LAVALDIE 05 30 20 20 21  
05 30 89 51 - [accueil@fdee19.fr](mailto:accueil@fdee19.fr) - [www.fdee19.fr](http://www.fdee19.fr)



# Systeme d'Information Géographique



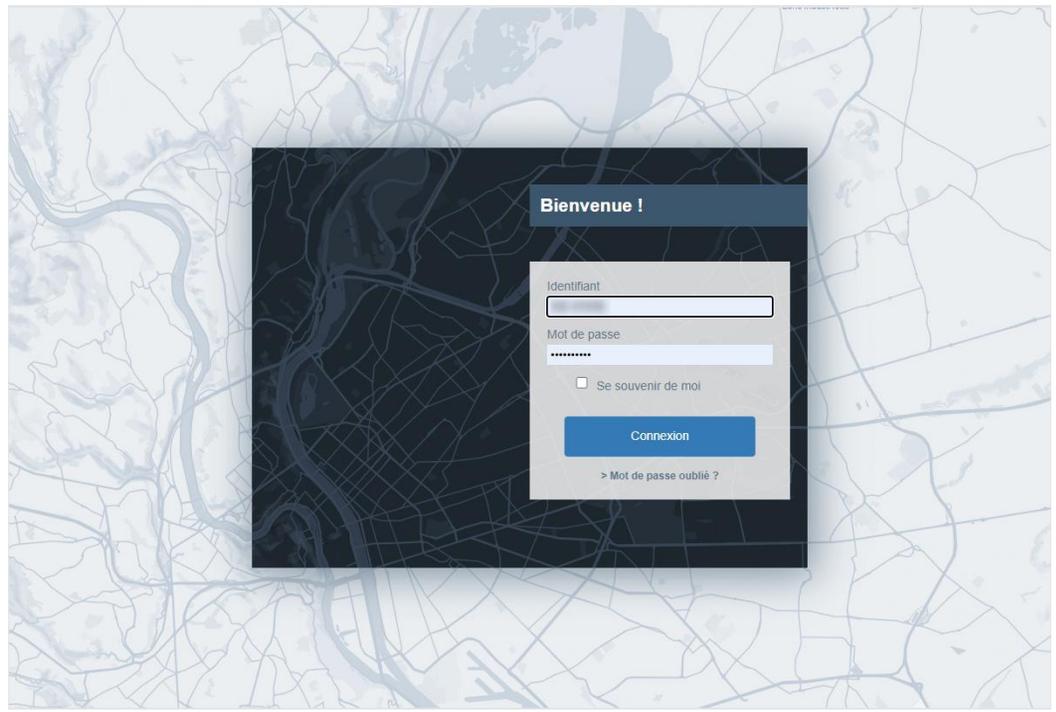
La FDEE19 dispose d'un Système d'Information Géographique dénommé « SIG19 »  
Il s'agit d'une plateforme cartographique disponible sur Internet, représentant les données patrimoniales des différentes compétences de la FDEE 19 (éclairage public et électrification rurale entre autres).

## UNE NOUVELLE PLATEFORME

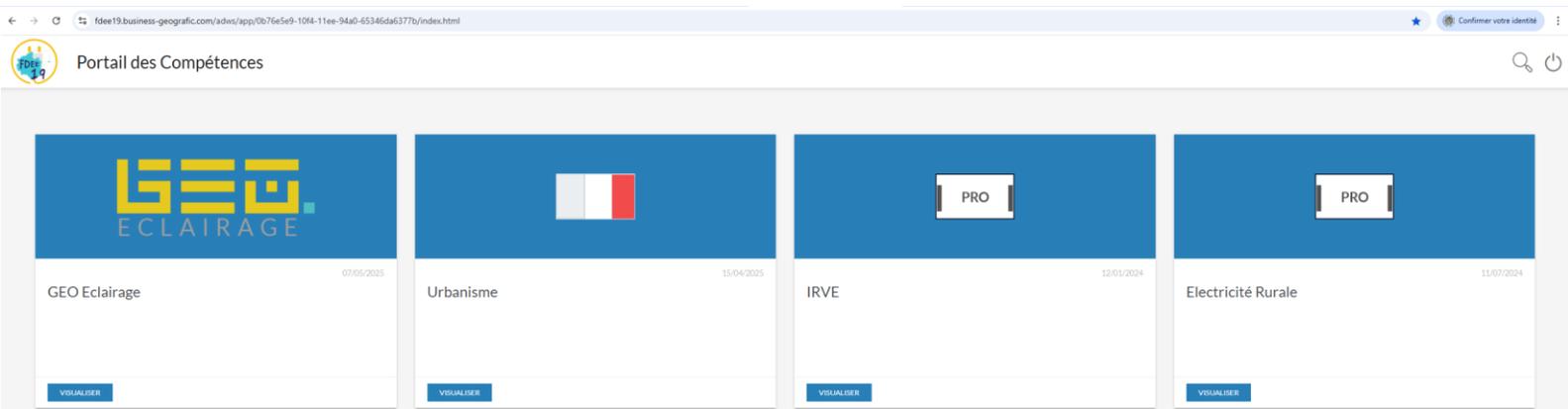
Le Système d'Information Géographique de la FDEE19 accessible sur internet (appelé également Web-SIG), a changé. Notre ancien partenaire SmartGeo a été racheté par CirilGroup. Le nouveau nom de votre outil cartographique est **GEO**.

Plus ergonomique, plus ouvert à l'administration du système, GEO propose une nouvelle dimension pour la prise de décisions. C'est l'outil de prédilection utilisé notamment pour répondre stratégiquement aux besoins des communes. Le module complet « GEO Eclairage » est en phase de finalisation.

Attention, l'adresse et les logins ont été changés. Les communes ayant délibérées à la compétence SIG sont invitées à demander leurs codes d'accès auprès de l'accueil de la FDEE19.



La première évolution de cette nouvelle plateforme offre l'accès au portail des compétences qui est voué à évoluer dans les mois prochains. En effet, chaque fenêtre présentera les différentes données patrimoniales et ainsi permettront des analyses stratégiques pour des investissements futurs.

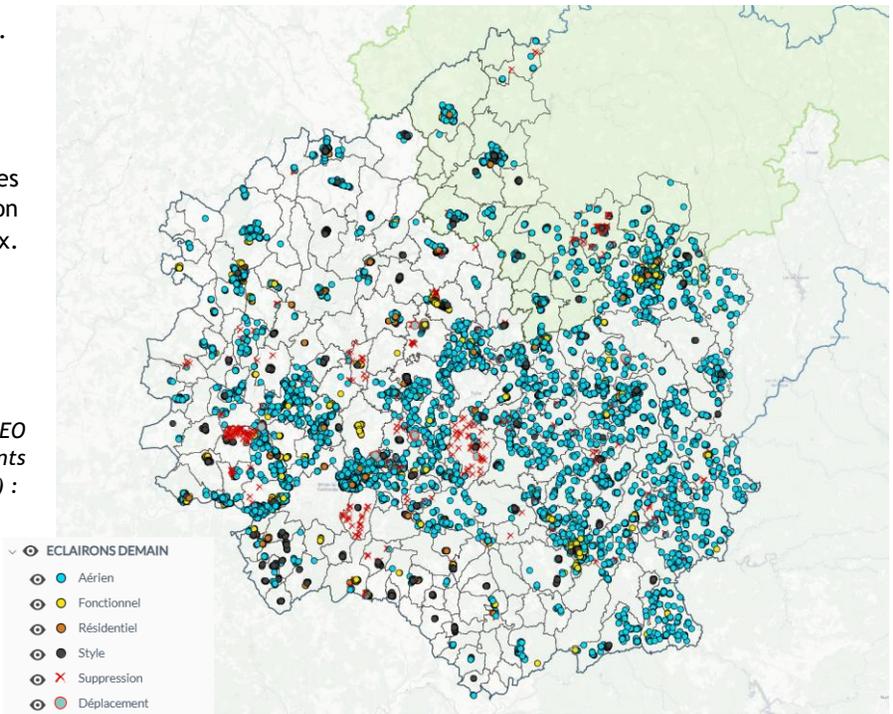


Les compétences de la FDEE19 seront intégrées à ce portail.

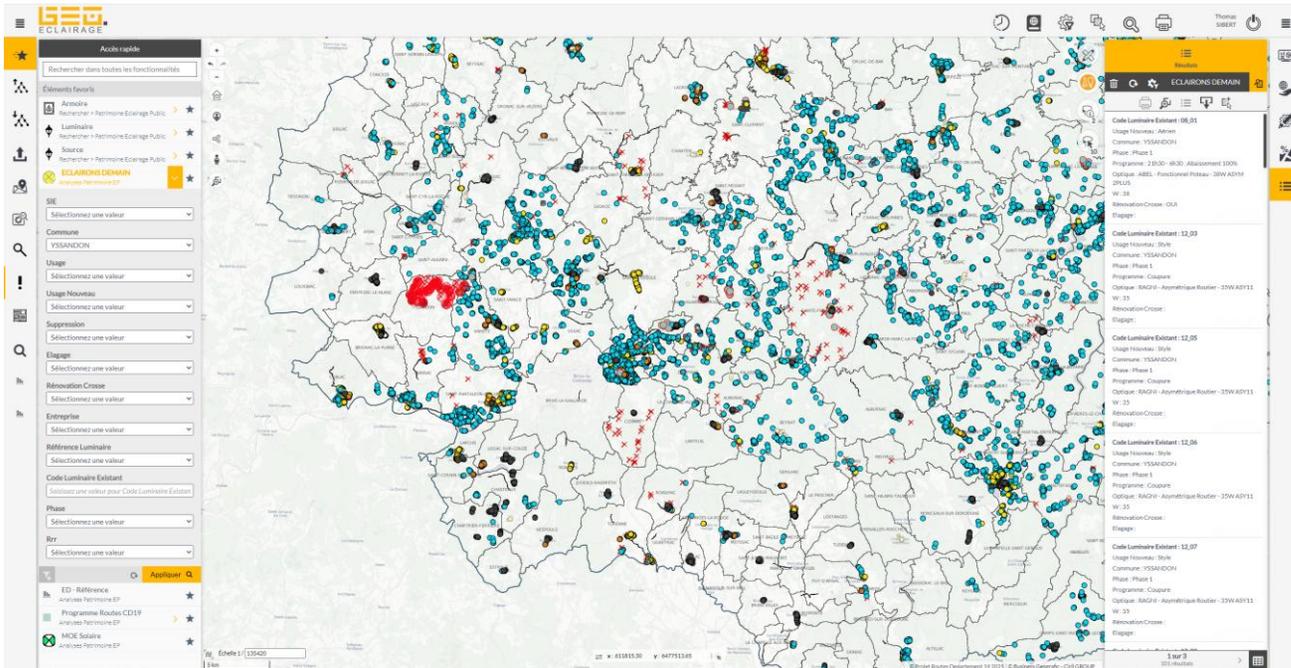
## GEO ECLAIRAGE

Etats des lieux de l'éclairage public, composés des armoires de commande, des réseaux EP en classe A (détection complète de la FDEE19 en souterrain), des points lumineux. Le projet Eclairons Demain est basé à 100% sur le SIG.

Ecran d'accueil du SIG sur le module GEO ECLAIRAGE (géolocalisation des points lumineux concernés par Eclairons Demain) :



Outil de recherche et résultats - Eclairons Demain :



La compétence Eclairage Public va évoluer rapidement dans les années à venir. L'administration du logiciel est déjà prête. Les modules DT/DICT et GEO Interventions participeront au bon déroulement des futures activités de la FDEE19.

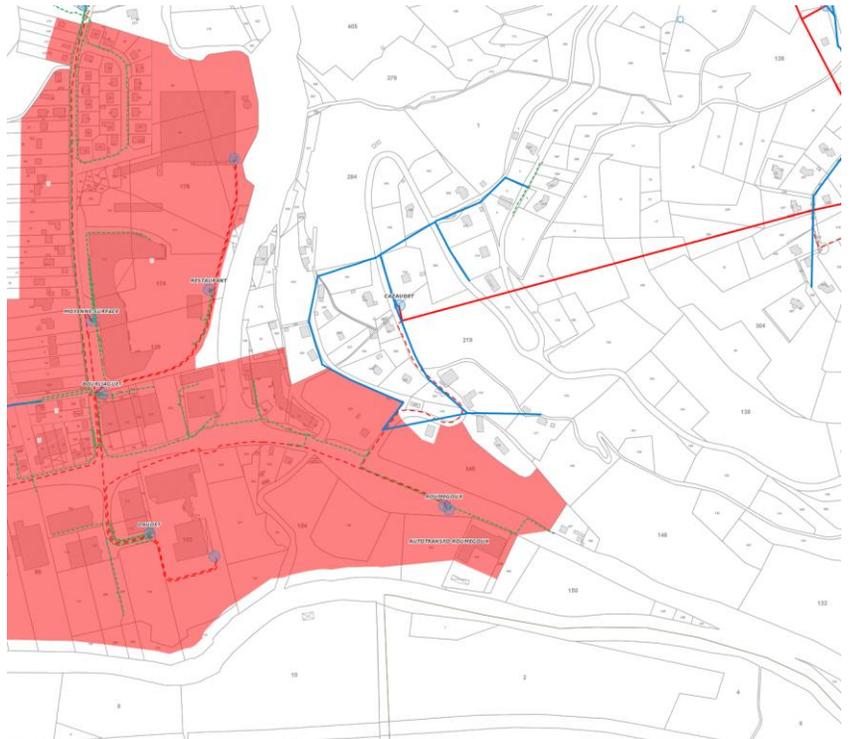
## URBANISME

Intégration des conventions de passage géoréférencées avec présence du réseau d'électrification et des zones urbanisées (issues du Géoportail de l'Urbanisme)

## ELECTRIFICATION RURALE

Données patrimoniales du réseau d'électrification, mises à jour tous les 6 mois

De plus, d'autres compétences internes à la FDEE19 et externes en projet seront intégrées



INTERLOCUTEUR : Thomas SIBERT  
05 55 21 36 13 - t.sibert@fdee19.fr



# Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques



Depuis plusieurs années, la FDEE 19 contribue au développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le domaine public, en maillant son territoire.

## CHIFFRES CLÉS POUR LA FDEE 19 EN 2024

77

bornes en service



69 bornes normales (≤ 22 KVA)

1 borne semi-rapide (25 KVA)

7 bornes rapides (50 KVA)

8,34 €

Coût moyen d'une session de recharge sur une borne normale

14 042

sessions de recharge effectuées

233

MWh d'énergie consommée

13,94 €

Coût moyen d'une session de recharge sur une borne rapide

170

TeqCO<sub>2</sub> économisées

116 308 €

de recettes

1 370 556 km parcourus

## LA FDEE 19 ASSOCIÉE AU RÉSEAU MOBIVE

Mobive a été créé en 2016 par les syndicats départementaux d'énergie de Nouvelle-Aquitaine visant à développer un réseau d'infrastructures de recharge.

Toutes les fonctionnalités sont disponibles sur l'application téléphone MOBIVE EVOLUTION (abonnement, localisation de borne, paiement des recharges, etc.)

[www.mobive.fr](http://www.mobive.fr)



**mobiv**  
Territoire d'énergie Nouvelle-Aquitaine



Plus de 1 100 bornes



Plus de 4 000 abonnés



Près de 800 communes équipées sur la Nouvelle-Aquitaine



Plus de 2 000 points de charge



Google Play

App Store



Réseau accessible 24h/24 et 7j/7 quel que soit le véhicule



Réseau interopérable ouvert aux abonnés d'autres opérateurs



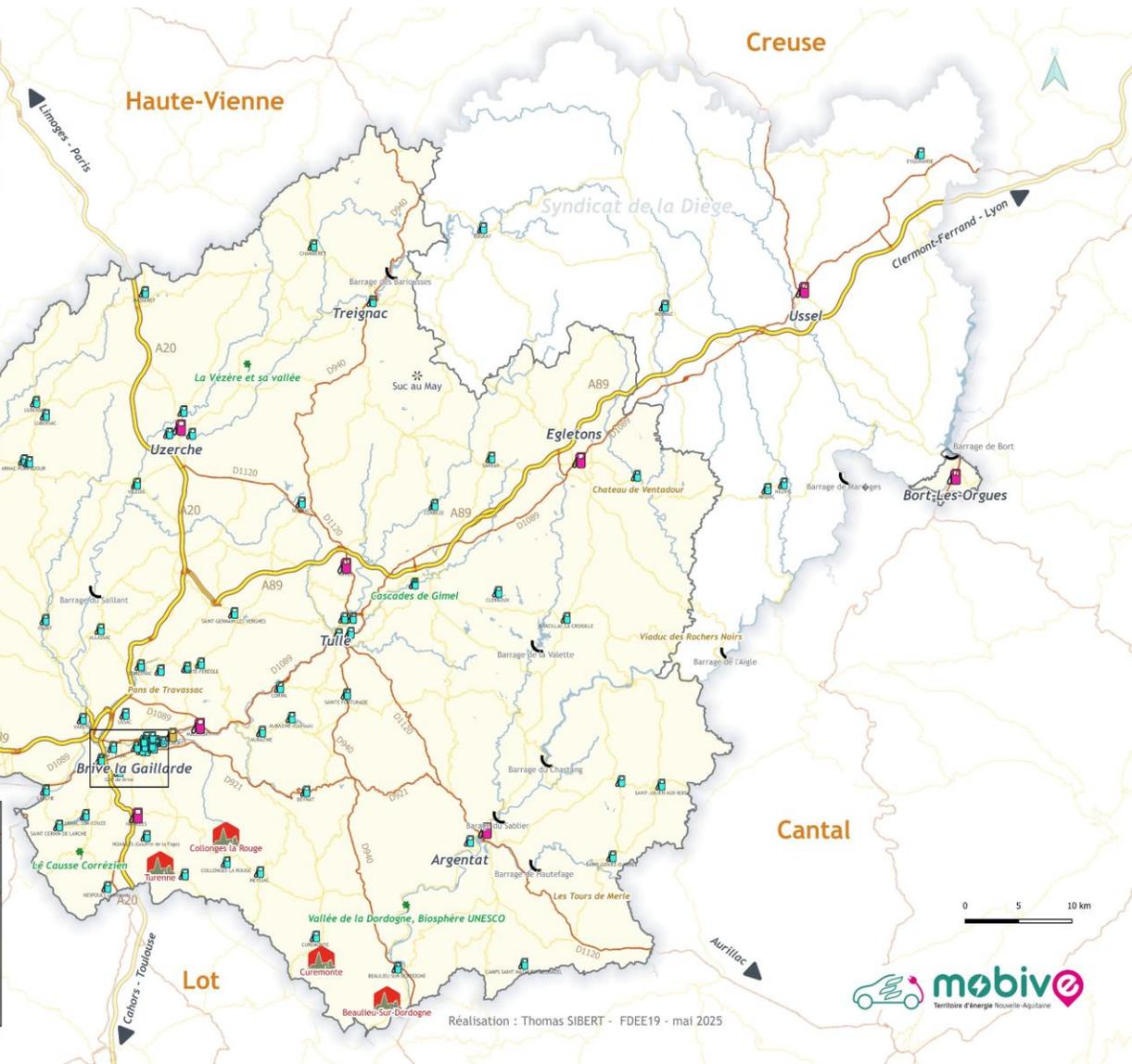
11 parcs de bornes de recharge en Nouvelle-Aquitaine

# NOTRE RÉSEAU



CORREZE  
tourisme

- Plus Beaux Villages de France
- Nature
- Barrages
- Point de Vue
- Rivières
- Lacs
- Localisation des Bornes en 2024
- Rapide
- Semi-Rapide
- Normale



## LA BORNE NORMALE

- Délivre une puissance pouvant aller jusqu'à 22kVA (en fonction du véhicule)
- Dispose de socles de prise de type 2 et de socles de prise de courant de type E (domestique)
- Durée de recharge : 2h en moyenne



## LA BORNE SEMI-RAPIDE

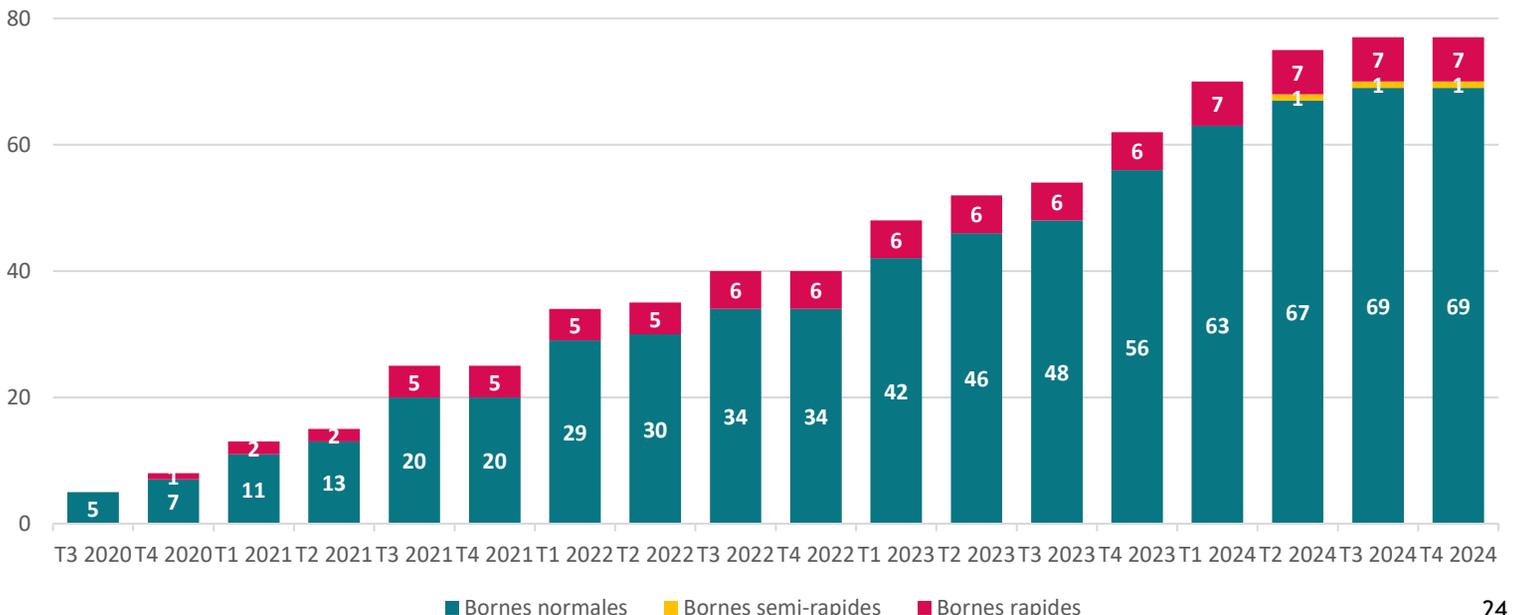
- Dispose d'un connecteur de type 2 et d'un connecteur Combo (DC)
- Délivre une puissance pouvant aller jusqu'à 22kVA en AC et 25kVA en DC
- Durée de recharge : 1h30min en moyenne



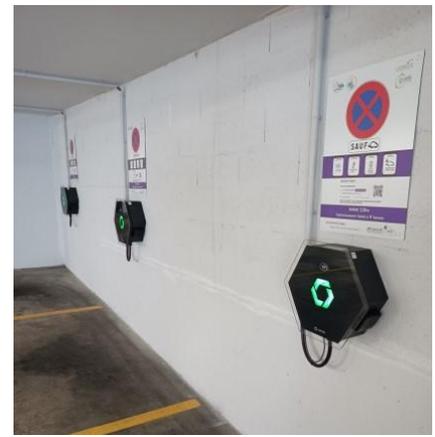
## LA BORNE RAPIDE

- Délivre une puissance supérieure à 22kVA
- Dispose d'un connecteur de type 2, d'un connecteur Combo et d'un connecteur Chademo
- Durée de recharge : 30min en moyenne

## Evolution du nombre de bornes en service par trimestre



# ZOOM SUR L'UTILISATION DES BORNES

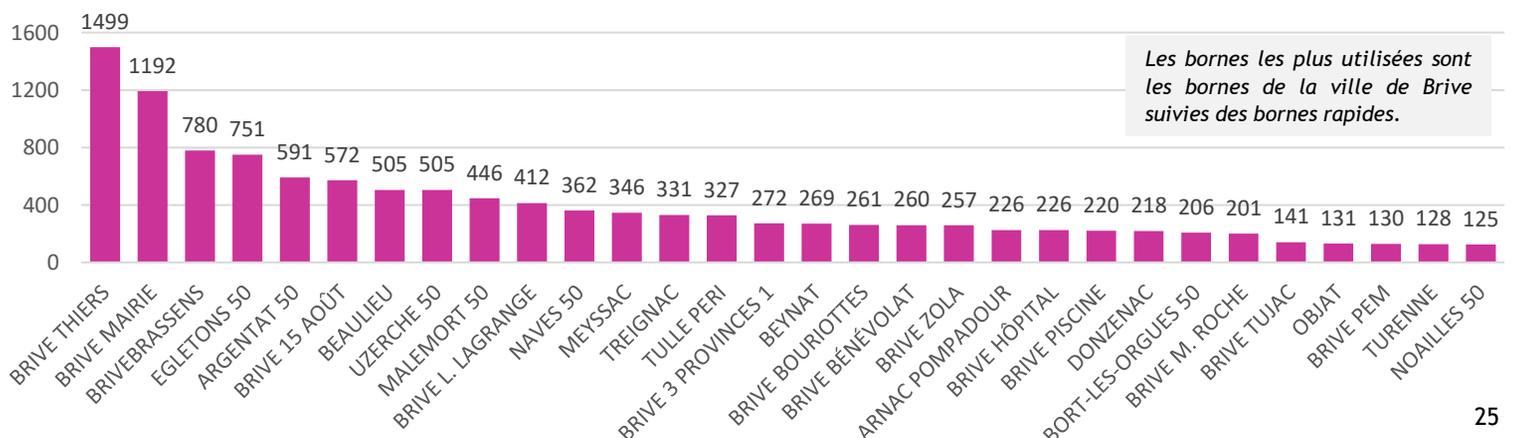


## Données dynamiques 2024 des 30 bornes les plus utilisées

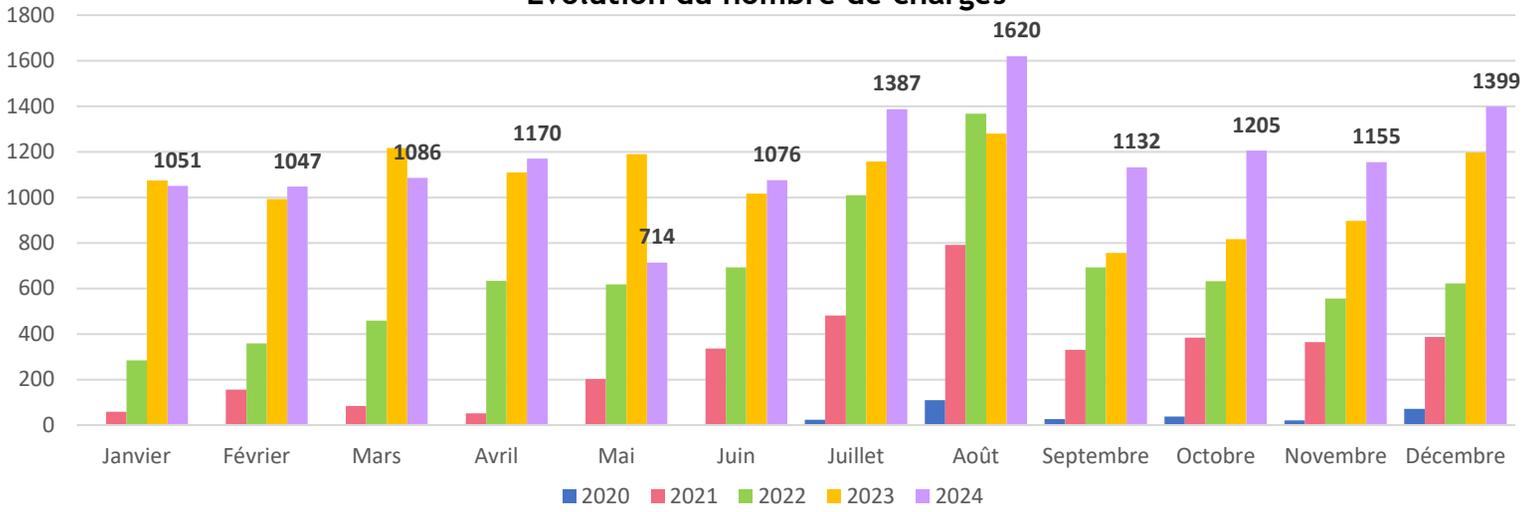
Ville	Adresse	Date de mise en service	Puissance maximale par borne	Taux de disponibilité (%)	Nombre de sessions réussies	Consommation moyenne par session (kWh)	Durée moyenne par session
BRIVE	PARKING THIERS	20/01/2023	22	99,9	1499	13,5	02:29:36
BRIVE	MAIRIE DE BRIVE-LA-GAILLARDE	18/01/2023	22	95,5	1192	14,5	02:07:43
BRIVE	HALLE BRASSENS	18/01/2023	50	99,8	780	20,9	02:39:37
EGLÉTONS	AVENUE CHARLES DE GAULLE	14/12/2020	50	99,9	751	20,2	00:59:06
ARGENTAT	PLACE BAD-KOENIG	01/08/2020	22	99,8	591	23,6	01:08:22
BRIVE	PARKING DU 15 AOÛT	09/11/2023	50	99,8	572	13,0	02:27:15
BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	PLACE DU CHAMP DE MARS	01/07/2019	22	87,0	505	19,5	02:19:39
UZERCHE	CHEMIN DES LEZES	10/06/2021	50	99,8	505	20,9	00:49:28
MALEMORT	AIRE DE COVOITURAGE ZA DU MOULIN	21/06/2021	50	99,7	446	21,6	01:01:42
BRIVE	LÉO LAGRANGE	15/12/2023	22	69,0	412	26,2	05:10:18
NAVES	RUE GUSTAVE VIDALIN	21/06/2021	50	99,8	362	26,8	01:05:41
MEYSSAC	AIRE DE COVOITURAGE	02/09/2020	22	99,8	346	21,1	02:06:55
TREIGNAC	PLACE DES PENITENTS	01/07/2020	22	99,9	331	18,0	01:58:31
TULLE	PARKING QUAI GABRIEL PERI	13/01/2021	22	99,4	327	6,7	06:15:30
BRIVE	3 PROVINCES - 1	16/01/2023	22	99,8	272	15,2	01:56:14
BEYNAT	PLACE DU CHAMP DE FOIRE	01/04/2021	22	99,7	269	13,8	02:02:20
BRIVE	BOURIOTTES	31/10/2023	22	78,0	261	12,8	01:24:20
BRIVE	MAISON DU BÉNÉVOLAT	09/11/2023	22	99,8	260	16,1	02:02:38
BRIVE	PARKING ZOLA	20/09/2023	22	98,7	257	15,7	02:15:55
ARNAC-POMPADOUR	PLACE DU CHATEAU	28/07/2021	22	99,8	226	15,4	02:00:49
BRIVE	HÔPITAL	09/11/2023	22	99,5	226	15,3	02:28:48
BRIVE	PISCINE	31/10/2023	22	99,8	220	18,3	02:25:14
DONZENAC	PLACE MARTIN PRINCIPAUD	19/07/2021	22	98,6	218	18,4	02:06:45
BORT-LES-ORGUES	CENTRE-BOURG	15/12/2023	50	99,9	206	24,7	01:30:51
BRIVE	PARKING MARCELLIN ROCHE	31/10/2023	22	99,8	201	20,9	03:53:28
BRIVE	TUJAC	15/12/2023	22	99,9	141	12,7	01:22:22
OBJAT	PLACE CHARLES DE GAULLE	10/07/2020	22	99,7	131	13,8	01:52:50
BRIVE	PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL	26/01/2023	22	96,8	130	14,0	01:43:29
TURENNE	AVENUE DU SÉNATEUR LABROUSSE	01/12/2022	22	99,9	128	14,0	01:39:47
NOAILLES	PLACE CHARLES DE GAULLE	04/07/2022	50	92,0	125	15,9	00:41:11

On constate globalement une prédominance des bornes situées dans la ville de BRIVE-LA-GAILLARDE avec une très bonne fréquentation pour certaines. Ces bons résultats permettent de contrebalancer la faible utilisation de bornes rurales qui maillent le territoire de compétence de la FDEE 19 et de tendre vers l'équilibre financier du réseau Corrèzien.

## Nombre de charges réussies des 30 stations les plus utilisées en 2024

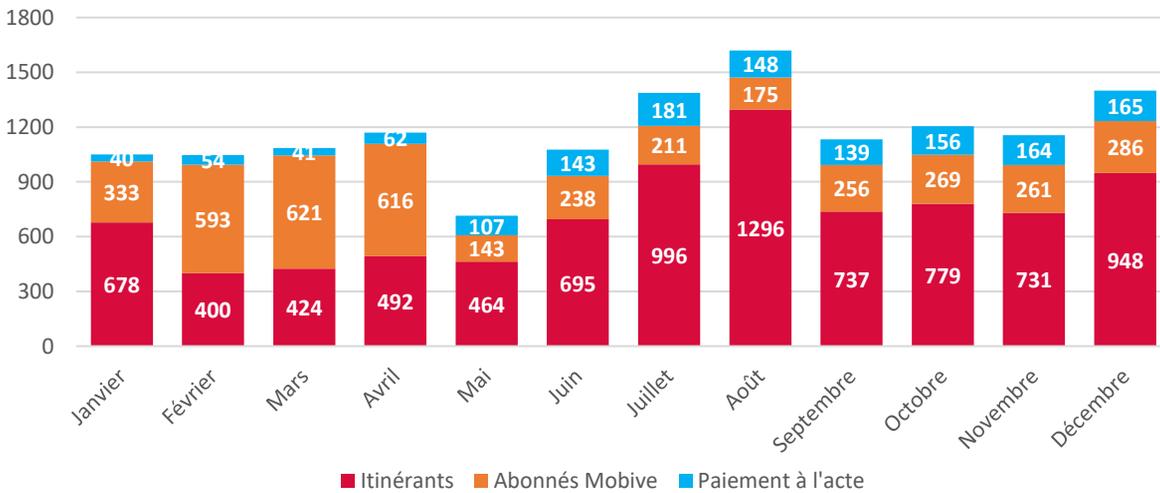


## Evolution du nombre de charges

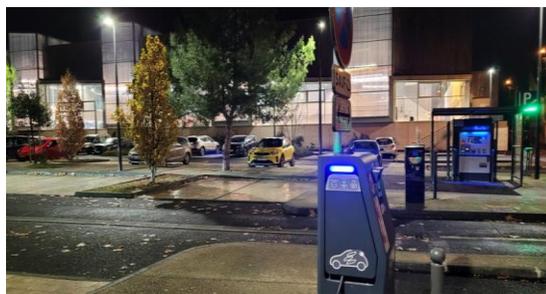


Le nombre de charge a augmenté de 10,5% entre 2023 et 2024, passant de 12 704 à 14 042. Le nombre de charges réparti sur l'année 2024 est relativement homogène avec des « pics » en saison estivale et pour les fêtes de fin d'année. A noter, une baisse de fréquentation en mai, correspondant à la bascule liée au changement de superviseur (cf. page suivante).

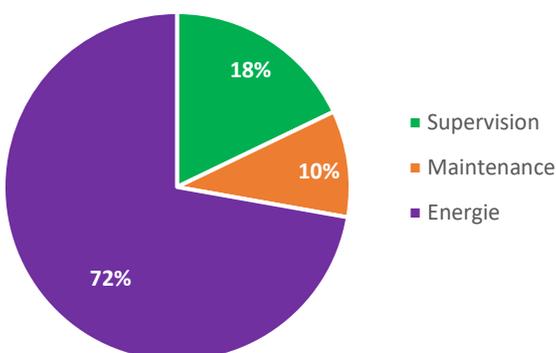
## Evolution mensuelle des charges par type d'usagers



La part des charges initiés par les abonnés a significativement diminué à partir du changement de superviseur. Les charges initiées par les usagers en itinérance est désormais majoritaire.



## Répartition des frais 2024



## COÛTS D'EXPLOITATION

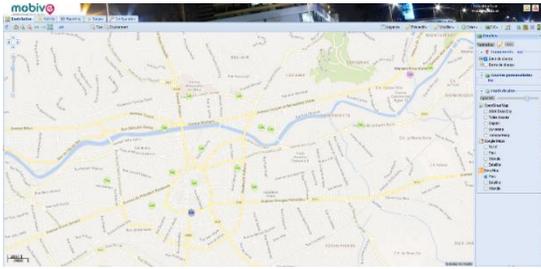
RECETTES : 116 307,98 €

DÉPENSES : 159 229,33 €



Les recettes d'exploitation couvrent, pour l'année 2024, 73% des frais. Un chiffre légèrement supérieur à celui de 2023 (71%).

# NOUVEAU MARCHÉS DE SUPERVISION DES BORNES DE RECHARGE



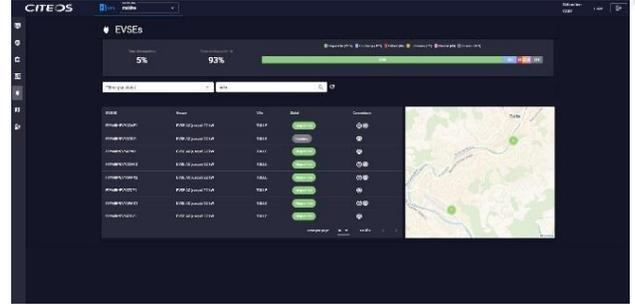
Le marché de supervision avec IZIVIA, comme opérateur, arrivant à terme le 12 mai 2024, le renouvellement du marché a été lancé début 2024.

Il s'agit d'un Accord-Cadre à bons de commande d'une durée de 2 ans reconductible une fois qui porte sur la supervision et l'exploitation des bornes de recharge ainsi que la gestion de la monétique, prenant effet le 13 mai 2024.



Le mandataire lauréat du contrat est le groupement COGELUM IDF (mandataire) / CEPECA exerçant leurs activités sous l'enseigne CITEOS.

**Remarque** : la phase de bascule entre les deux marchés a engendré une baisse d'activité sur le mois de mai.



Pour l'occasion, nouvelle application mobile a été développée, MOBIVE EVOLUTION.

## ÉVOLUTIONS TARIFAIRES 2025

### Les grands principes de l'évolution tarifaire voulue par le réseau MOBIVE :

- Fixer des tarifs qui se rapprochent de ceux pratiqués par des réseaux équivalents à Mobive
- Maintenir la structure de la grille actuelle (tarification au kWh + plus-value à la minute au-delà d'une certaine durée des sessions)
- Maintenir l'absence de plus-value horaire la nuit pour les recharges lentes et accélérées et étendre la plage horaire et adapter les durées des sessions à partir desquelles la plus-value horaire s'applique (sur la base des durées moyennes des sessions observées en 2024)
- Augmenter les tarifs de la plus-value horaire
- Prendre en compte l'augmentation des coûts de supervision
- Prendre en compte la diminution des tarifs d'achat de l'électricité



### Grille de tarification d'utilisation des bornes et du service Mobive à compter du 15 mai 2025

Modèle PDC et/ou borne	Non abonnés Mobive (itinérants abonnés à d'autres opérateurs, usagers à l'acte)		Abonnés Mobive (*)	
	Prix kWh	Plus-value horaire à partir de 10h de connexion (€/min)	Prix kWh	Plus-value horaire à partir de 10h de connexion (€/min)
<b>PDC délivrant une puissance AC inférieure ou égale à 8 kVA</b>				
* Tarif Jour (7h/22h)	0,40 € TTC/kWh	0,10 € TTC/minute	0,35 € TTC/kWh	0,08 € TTC/minute
☾ Tarif Nuit (22h/7h)		Pas de plus-value de nuit		Pas de plus-value de nuit
<b>PDC délivrant une puissance AC strictement supérieure à 8 kVA</b>				
* Tarif Jour (7h/22h)	0,40 € TTC/kWh	0,10 € TTC/minute	0,35 € TTC/kWh	0,08 € TTC/minute
☾ Tarif Nuit (22h/7h)		Pas de plus-value de nuit		Pas de plus-value de nuit
<b>PDC délivrant une puissance DC comprise entre 22 kVA et 39 kVA</b>				
Tarif unique	0,50 € TTC/kWh	0,12 € TTC/minute	0,40 € TTC/kWh	0,10 € TTC/minute
<b>PDC délivrant une puissance DC comprise entre 40 kVA et 60 kVA</b>				
Tarif unique	0,55 € TTC/kWh	0,12 € TTC/minute	0,45 € TTC/kWh	0,10 € TTC/minute
<b>PDC délivrant une puissance DC strictement supérieure à 60 kVA</b>				
Tarif unique	0,68 € TTC/kWh	0,12 € TTC/minute	0,57 € TTC/kWh	0,10 € TTC/minute



**\*18 € par an**



INTERLOCUTEUR : Sébastien CAIX  
05 19 59 03 36 - s.caix@fdee19.fr

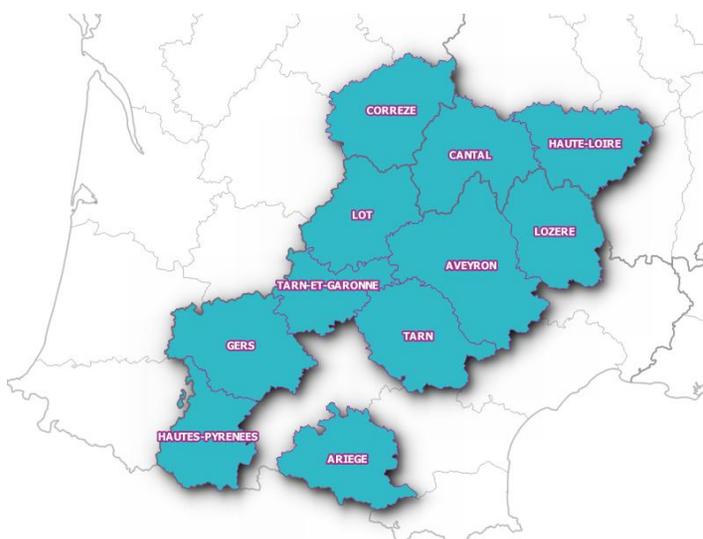


# Groupement d'Achats d'Énergies



La FDEE 19 est membre pilote d'un groupement d'achats d'énergies, électricité et gaz, avec 10 autres syndicats d'énergies départementaux.

## DÉPARTEMENTS PILOTES DU GROUPEMENT



## LES CHIFFRES 2024

Une tendance baissière du marché...sur des niveaux de prix qui restent plus élevés qu'avant crise

Malgré l'annonce de la diminution des droits à l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH) en toute fin d'année 2023 et la hausse de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) de 20 € du MWh H.T. par rapport à son taux réduit appliqué depuis 2022, les opérations de couverture sur le marché de gros réalisées par le groupement ont permis une baisse significative des prix de fourniture pour 2024.

Portés par de très bons résultats sur l'éclairage public, les tarifs obtenus sur le lot des compteurs de puissances inférieures à 36kVA (compteurs C5) étaient inférieurs de 20% TTC au Tarif Réglementé de Vente (TRV) en vigueur au 1er février 2024.

	GAE FDEE 19	GAE GLOBAL
Nombre de membres	160	2 400
Nombre de PDL	3 000	42 880
Consommation	35 GWh	620 GWh
Montant facturés	7,9 millions d'€	121 millions d'€
Variation tarifaire moyenne 2023/2024	- 23 %	- 22 %

	GAE FDEE 19	GAE GLOBAL
Nombre de membres	15	315
Nombre de PCE	96	2 110
Consommation	14 GWh	185 GWh
Montant facturés	1,9 millions d'€	19,8 millions d'€
Variation tarifaire moyenne 2023/2024	- 10 %	- 10 %

Le marché de gros de l'électricité désigne le marché sur lequel l'électricité est négociée avant d'être livrée aux clients finaux. On retrouve sur ce marché plusieurs types de produits en fonction de la période pour laquelle on souhaite acheter de l'électricité (année N+1, N+2... électricité en base ou en pointe). Les produits Calendar +1 correspondent aux achats d'électricité pour l'année suivante.



# PROLONGATION DE L'ACCORD CADRE EN 2025 ET INTÉGRATION DE NOUVEAUX MEMBRES

## Pourquoi un marché uniquement en 2025 ?

Suite à la disparition programmée, fin 2025, de certains mécanismes nationaux institués dans les années 2010 qui influent fortement sur les prix des contrats de fourniture d'électricité (notamment, le dispositif ARENH) et en l'absence de lisibilité sur les dispositions qui seraient prises par les pouvoirs publics au-delà de cette date, les syndicats d'énergie membres pilotes du groupement ont pris la décision :

- pour les membres "historiques" (c'est-à-dire les membres adhérents du groupement avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025), de s'appuyer sur les accords-cadres actuellement en vigueur et d'organiser une consultation complémentaire (**Marché Subséquent 2, l'Accord-Cadre n°2021achamete**) pour la passation de marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel pour l'année 2025 (exécutoire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025). Cette solution a permis ainsi d'anticiper à l'avance les achats d'énergie 2025 et d'organiser plus sereinement les marchés débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- d'ouvrir le groupement à de nouveaux membres et d'organiser un marché public dédié (**Marché Subséquent 1, Accord-Cadre n°2023achamete**) qui a permis :
  - dans un premier temps, de répondre aux besoins en fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel de ces nouveaux membres sur l'année de livraison 2025 ;
  - dans un second temps, au choix des membres, de permettre une convergence de cette consultation avec le marché principal du groupement pour les besoins en fourniture qui s'exprimeront dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## MEMBRES HISTORIQUES

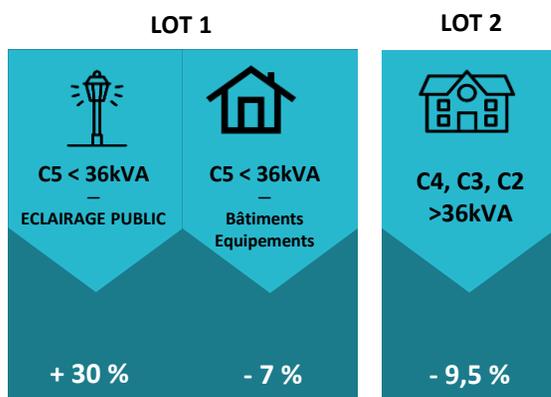
### Résultats des appels d'offres MS2 et AC2021achamete

Les appels d'offres couvrant la période de fournitures 2025 étaient composés de trois lots portant sur l'acheminement et la fourniture d'électricité (dont 2 concernent la Corrèze) et d'un lot portant sur l'acheminement et la fourniture de gaz naturel.

Lot concerné	Energie	Fournisseur attributaire
LOT 1 : Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison associés au segment tarifaire de distribution C5 localisés sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution ENEDIS.		
LOT 2 : Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison associés aux segments tarifaires de distribution C2, C3 et C4 localisés sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution ENEDIS.		
LOT 4 : Acheminement et fourniture de gaz naturel pour les points de livraison sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution GRDF		

### Prise de positions 2024 pour l'année 2025 et prix associés à la fourniture d'électricité

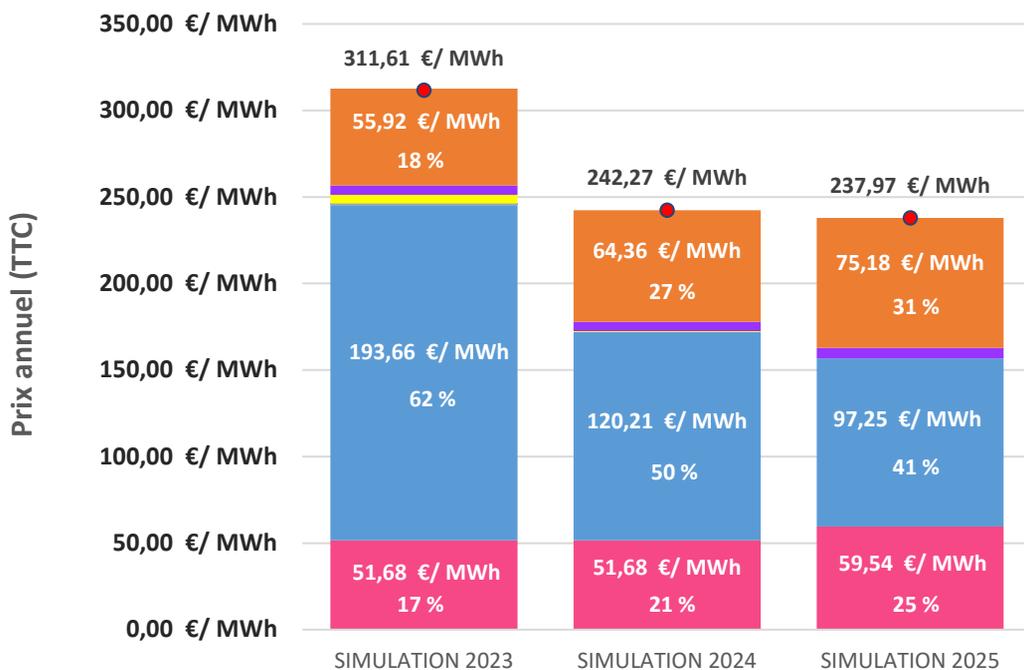
Malgré une baisse de prix sur la part fourniture par rapport à l'année 2024, les prix moyens TTC 2025 restent stables, le gain étant compensé par des augmentations de l'Accise sur l'électricité (ex Taxe intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité, ou TICFE) et de la part acheminement de la facture (ces 2 composantes étant fixées au niveau national et indépendant du fournisseur).



On peut également noter une hausse non négligeable des prix associés à l'éclairage public. En Effet, lorsqu'un acheteur opte pour une stratégie d'achat fragmenté, ce qui notre cas, les fournisseurs sont évalués sur les coûts fixes et les coefficients appliqués aux divers produits qui composent le prix de l'électricité. Pour en déterminer les valeurs, les fournisseurs estiment l'évolution du marché sur la durée du contrat. Lorsque le MS2 a été édité en 2023, les conditions au niveau des marchés financiers étaient moins propices à celles de 2021 lors du MS1, augmentant de fait les coefficients proposés par les fournisseurs et se répercutant sur les prix.

## Un prix de fournitures qui baisse... mais des taxes qui augmentent

### Comparatif du prix moyen annuel composante (tous segments confondus)



Les prix moyens obtenus pour 2025 sont de l'ordre de grandeur que le nouveau Tarif Réglementé de Vente de l'Électricité (TRVE) après la baisse du 1<sup>er</sup> février 2025, l'absence de frais d'abonnement dans les contrats du groupement venant compenser des coûts de fourniture légèrement supérieurs.

A titre informatif, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a établi le nouveau TRVE, applicable au 1<sup>er</sup> février 2025 à 239 € TTC/MWh, soit une baisse en moyenne de 42 € TTC/MWh. Le TRVE s'élevait en moyenne à 281 € TTC /MWh depuis le 1<sup>er</sup> février 2024.

■ Acheminement ■ Fourniture ■ Mécanisme de capacité ■ Coût CEE ■ Taxes et contributions ● TOTAL TTC

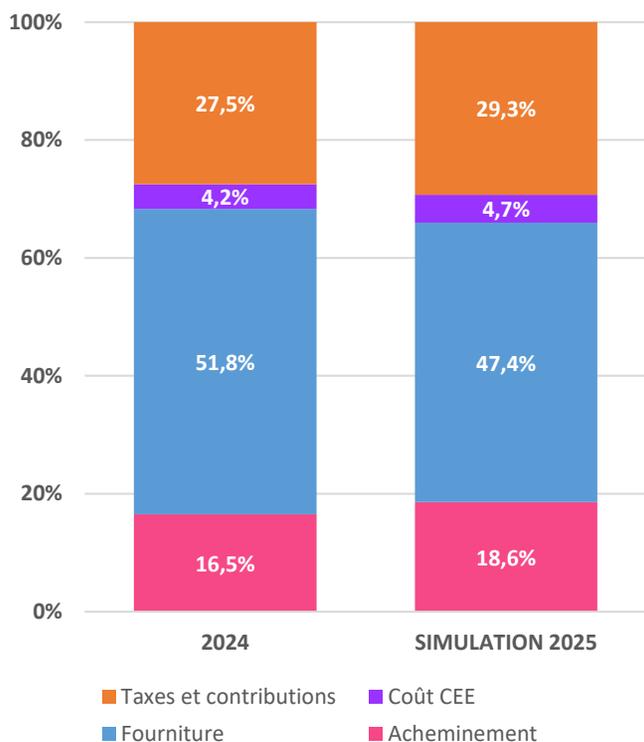
La part de fourniture a tendance à diminuer en pourcentage, à contrario des taxes et de la part utilisation du réseau :

- L'Accise sur l'électricité augmente de 12,7 €/MWh pour les puissances souscrites ≤36 kVA et de 5,73 €/MWh pour les puissances souscrites entre 36 kVA et 250 kVA.
- La part acheminement ou Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) augmente de 7,7% HT.

## Prise de position 2024 pour l'année 2025 et prix associés et la fourniture de gaz

A l'image de l'augmentation de l'Accise sur les factures d'électricité, l'Accise sur le gaz naturel (ex Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel) augmente de 4,8%, soit 17,16€/MWh TTC.

### Comparatif de la facture annuelle en gaz par composante



La diminution du prix du gaz reste tout de même significative et s'élève à -9,5% pour atteindre une moyenne de 130 €/MWh TTC.

A titre informatif, le prix repère moyen de vente de gaz naturel, calculé par la CRE, était, en janvier 2025, de 145 €/MWh TTC.

GAZ

- 9,5 %

Evolution TTC estimée par rapport à 2024



# NOUVEAUX MEMBRES

23 nouveaux membres (dont 4 pour la fourniture d'électricité et de gaz) ont souhaité intégrer dès 2025 le groupement d'achat d'énergies, soit environ 1300 PDL pour l'Électricité et 25 PCE pour le Gaz.

Le GAE devient, de fait, la principale source d'approvisionnement en Électricité et Gaz Naturel pour les acteurs publics sur le territoire de compétence de la FDEE 19.

## Résultats des appels d'offres MS1 AC2023achamete

Les appels d'offres couvrant la période de fourniture 2025 étaient composés d'un lot portant sur l'acheminement et la fourniture d'électricité et d'un lot sur l'acheminement et la fourniture de Gaz naturel.

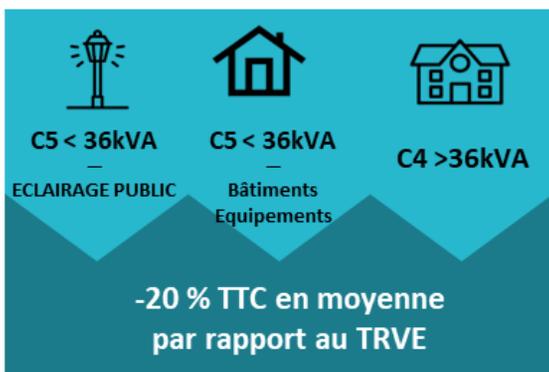
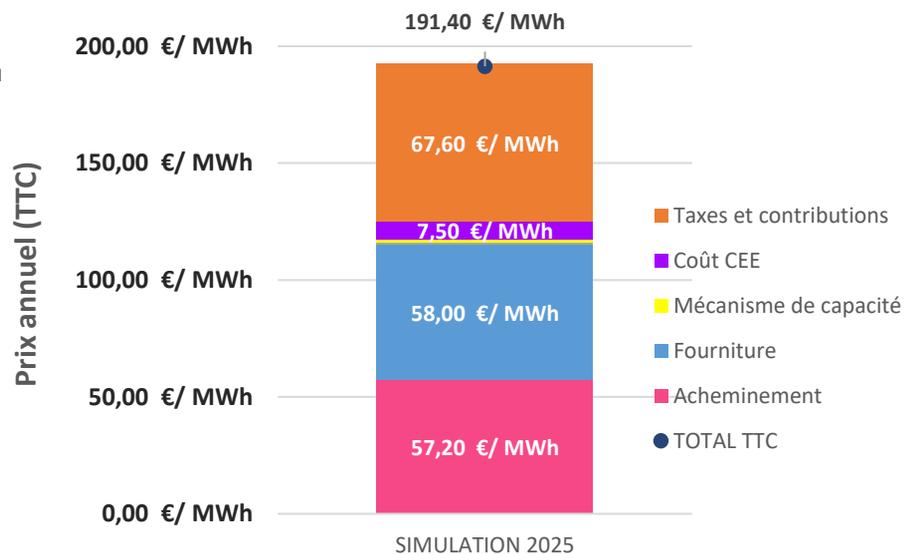
Lot concerné	Energie	Fournisseur attributaire
LOT 1 : Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison associés au segment tarifaire de distribution C2, C3, C4 et C5 localisés sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution ENEDIS.		
LOT 2 : Acheminement et fourniture de gaz naturel pour les points de livraison sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution GRDF		

## Prise de position 2024 pour l'année 2025 et prix associés à la fourniture d'électricité

Malgré des prix sur la part fourniture très compétitifs, la baisse des prix attendue a été compensée par les augmentations de l'Accise sur l'électricité et de la part acheminement.

Ils restent toutefois, en moyenne, 20% en dessous des prix du TRVE.

### Prix moyen annuel par composante (tous segments confondus)



## Prise de position 2024 pour l'année 2025 et prix associés à la fourniture de gaz

Le prix du Gaz pour la fourniture 2025 s'élèvent en moyenne à 125 €/MWh TTC (à comparer avec le prix repère moyen de vente de Gaz naturel de 145 €/MWh TTC pour janvier 2025).

### Pourquoi de telles différences de prix entre les 2 marchés ?

- Le GAE se fournit en Électricité et en Gaz via des achats par prises de position sur les marchés boursiers, qui par nature ont des prix fluctuants.
- Les prises de position pour le marché des membres "historiques" ont été effectuées avant ceux des marchés des nouveaux membres, dans une conjoncture plus défavorable.
- C'est dans ce contexte que les membres pilotes avaient choisit de sécuriser l'approvisionnement à des prix jugés raisonnables.
- Les cours de l'énergie, en contradiction avec l'avis de beaucoup d'experts, ont ensuite diminués, permettant ainsi d'obtenir des meilleurs prix pour le second marché.

# NOUVEAUX MARCHÉS PÉRIODES 2026-2028

Dans un souci de garantir la représentativité et l'accompagnement territorial de leurs membres et afin d'optimiser la valorisation des productions d'énergies d'origine renouvelable des territoires, les Syndicats Départementaux d'Énergie, membres pilotes du groupement, ont souhaité renforcer le groupement de commande actuel et les compétences mises à disposition des acteurs publics de leurs territoires. Ceci a pris la forme d'une nouvelle convention constitutive du groupement.

Le groupement a engagé dès 2024 une phase de renouvellement de ces marchés afin de pouvoir apporter aux acteurs publics une solution totalement gratuite et leur faire bénéficier d'un achat optimisé (tant vis-à-vis des services que des offres tarifaires) tout en leur évitant des démarches complexes et relativement lourdes imposées par les procédures d'appel d'offres.

Une grande phase d'adhésion, d'approbation de cette nouvelle convention par délibération et de recueil d'informations s'est donc déroulée durant les 3 premiers trimestres 2024.

Parallèlement, le groupement a accueilli deux nouveaux membres pilotes que sont les syndicats d'énergies du Gard (SMEG) et des Pyrénées-Orientales (SYDEEL66) portant à 13, le nombre de syndicats réunis.

## Les chiffres de la phase d'adhésion

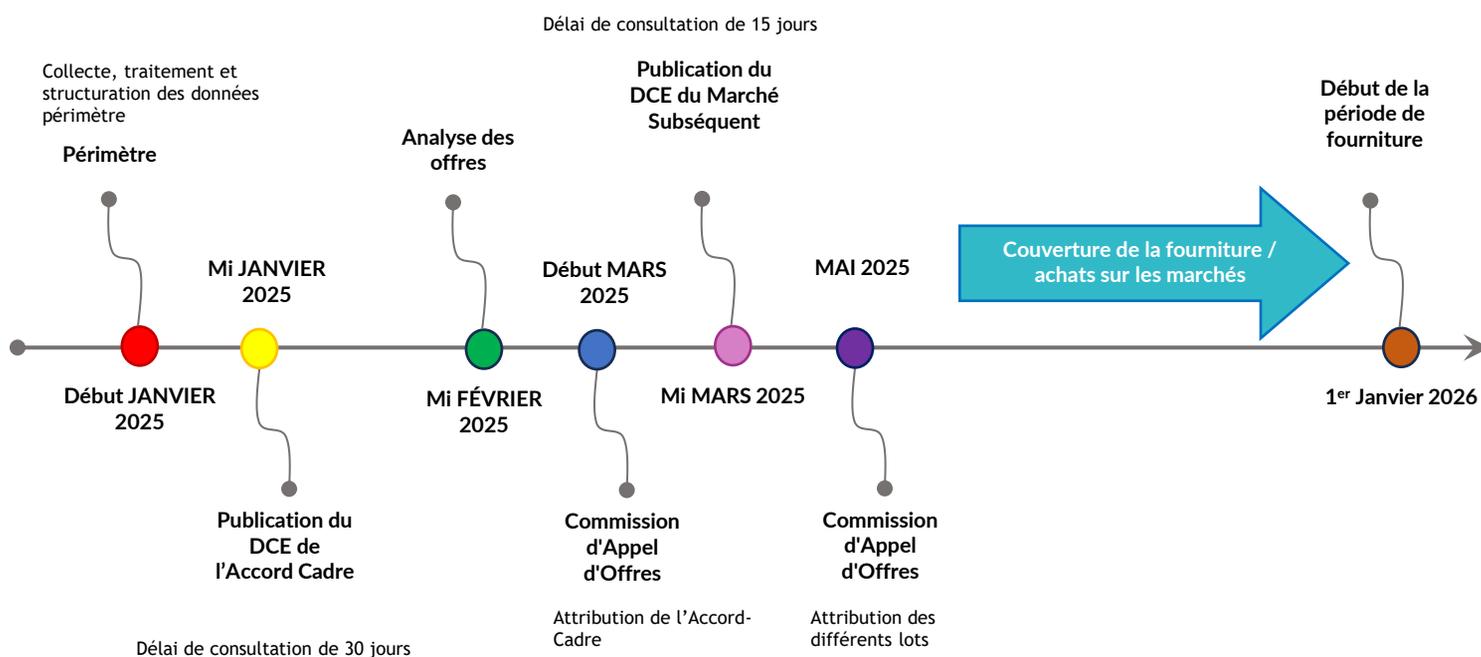
Le groupement s'étoffe avec toujours plus de membres, et de consommations liées, que ce soit au niveau du groupement ou en Corrèze.

ELECTRICITÉ	Groupement	Corrèze
Nombre de membres	2 500	161
Nombres de points de livraison	64 675	4 750
Consommation annuelle	740 GWh	52 GWh
GAZ	Groupement	Corrèze
Nombre de membres	505	33
Nombres de points de livraison	2 873	166
Consommation annuelle	321 GWh	22 GWh



## A SUIVRE EN 2025...

### Passation des nouveaux marchés



# FIN DE L'ARENH EN 2025 : CE QUE CELA CHANGE POUR VOUS

Depuis 2010, l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH) permettait aux fournisseurs d'acheter jusqu'à 100 TWh d'électricité nucléaire d'EDF à un tarif fixe (42€/MWh). Ce système visait à garantir des prix stables et compétitifs pour les consommateurs, en complétant l'approvisionnement avec des achats au prix du marché (le GAE a jusqu'à présent, toujours bénéficié de ce mécanisme). Nos prochains contrats seront des offres "100% marché de gros". L'ARENH prendra fin au 31 décembre 2025.

## Pourquoi l'ARENH s'arrête-t-il ?

Avec la crise énergétique de 2022 (liée notamment à la guerre en Ukraine et aux problèmes de disponibilité du parc nucléaire), les prix de l'électricité ont dépassé 1000€/MWh. Ce contexte a révélé les limites de l'ARENH. La Commission européenne a donc incité à une réforme du système.

## Quel sera le nouveau système ?

À partir de 2026, EDF vendra toute son électricité nucléaire au prix du marché. Un système de taxation progressive sera mis en place : si les revenus d'EDF dépassent certains seuils, l'État les taxera (50 % ou 90 %), puis redistribuera cette taxe aux consommateurs via un **Versement Nucléaire Universel (VNU)**. Ce mécanisme aura donc pour but principal d'amoinrir les effets d'une trop grande volatilité du marché boursier. Un outil de gestion de crise en quelque sorte.

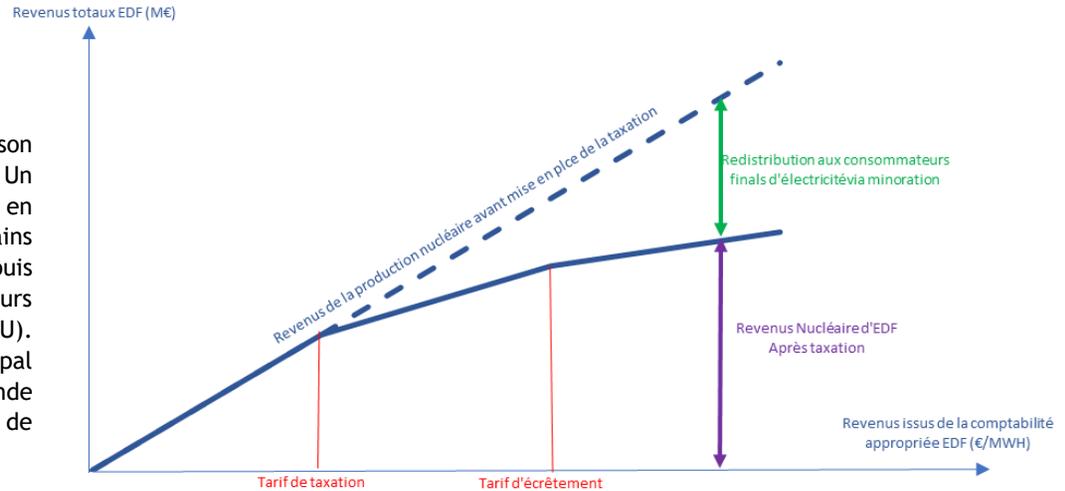
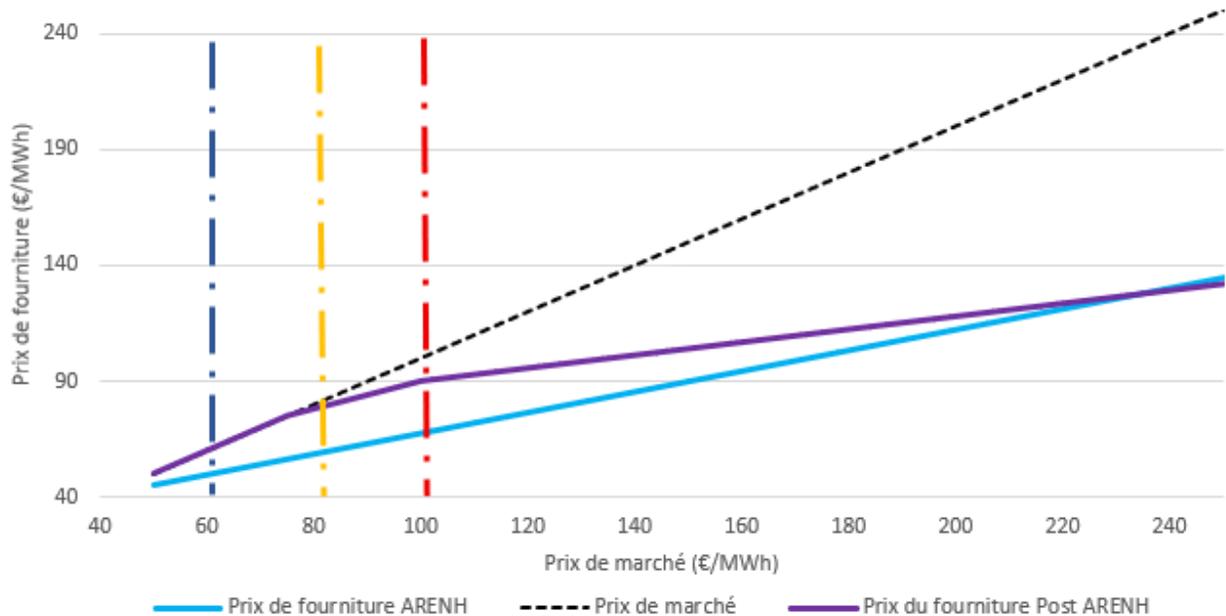


Illustration de la mise en place de la taxe sur le combustible nucléaire

## Quel impact pour vous ?

Le nouveau système ne compensera les prix élevés que si ceux-ci dépassent fortement les coûts de production. Concrètement, cela signifie que les factures seront plus sensibles aux hausses du marché. Exemple : avec un prix de marché à 60€/MWh, un consommateur payait en moyenne 46€/MWh avec l'ARENH, mais paiera 60€/MWh dans le cadre du futur dispositif, qui n'activerait aucune compensation dans ce scénario. Le nouveau mécanisme ne deviendrait plus avantageux que l'ARENH si le marché atteignait un prix de 234€/MWh.

## Comparaison ARENH/PostARENH



Nous pouvons donc nous attendre, à partir de 2026, à une hausse significative de tous les contrats d'électricité (TRVE compris) de l'ordre de 15 à 20% par rapport aux contrats avec ARENH.

## Que fait votre groupement d'énergie ?

Pour limiter l'impact de cette réforme, le GAE teste une nouvelle solution : un Contrat d'Achat Direct d'Électricité Renouvelable (CADER), qui pourrait sécuriser les prix sur 25 ans. Une expérimentation de 3 ans est en cours avec des membres volontaires.

Le groupement surveille également régulièrement les marchés financiers de l'énergie afin de pourvoir aux besoins de ses membres au meilleur prix.

# UNE NÉCESSAIRE RÉFLEXION VERS LA SOBRIÉTÉ

Malgré la tendance baissière sur les marchés boursiers les tensions géopolitiques restent toujours d'actualité avec un possible ré-envol des cours. Dans ce contexte où de nombreuses incertitudes demeurent, il n'y a pas de réponse idéale.

L'achat groupé d'énergie reste une solution pertinente pour amortir les tensions du marché en permettant la mise en place de stratégies d'achat adaptées, qu'un acheteur isolé et peu averti ne pourrait pas appliquer.

Cette situation rappelle aussi et surtout l'importance d'un meilleur suivi des consommations, de la réalisation de travaux d'efficacité énergétique voire de la mise en place de solutions autonomes de production d'énergie quand elles sont possibles, ou, comment beaucoup d'entre vous l'on déjà engagé, la rénovation de leur éclairage public.

L'énergie la moins chère est celle que nous ne consommons pas !

## SOBRIÉTÉ ÉNERGETIQUE : DES GESTES SIMPLES ET EFFICACES POUR VOTRE COLLECTIVITÉ

Réduire rapidement votre facture énergétique et vos émissions de CO<sub>2</sub> sans investissement lourd

### Chauffage et bâtiments



- Baisser la consigne de 1°C (passer de 20°C à 19°C dans les bureaux, et de 19°C à 18°C dans les espaces peu occupés). Gain : -7% de consommation de chauffage par degré en moins.
- Respecter les recommandations réglementaires : 19°C en moyenne dans les locaux occupés, 16°C pendant la nuit et le week-end, 8°C en cas d'inoccupation.
- Installer un thermostat programmable pour automatiser ces consignes. Gain : jusqu'à -15%.

### Eclairage intérieur

Remplacer les lampes halogènes/fluocompactes par des LED. Gain : -50% d'électricité, d'éclairage et durée de vie du matériel multiplié par 3.



### Climatisation



Programmer la climatisation à 26°C en période estivale et s'assurer qu'elle soit complètement arrêtée hors présence (soir, week-end, vacances scolaires). Pas plus de 4°C d'écart entre la température extérieure et la température de consigne. Gain : -10% de consommation par degré de consigne relevé au-dessus de 22°C.

### Equipements informatiques

- Éteindre PC, écrans et imprimantes en fin de service (multiprises à interrupteur). Gain : -10 à -15%.
- Privilégier les ordinateurs portables. Gain -50 à -80% d'énergie comparé à un ordinateur fixe.



### Eau chaude sanitaire

Régler les chauffe-eau à 55°C et installer des mousseurs hydro-économiques. Gain : -5 à -10%.

### Suivi et pilotage

Suivre mensuellement vos consommations grâce aux logiciels de suivi de consommation comme MET DEEPI afin de rechercher d'éventuelles pertes ou écart et d'adapter ces pratiques.



#### Bonnes pratiques de déploiement :

1. Désigner un référent énergie
2. Former et sensibiliser les agents (affiches, intranet, ateliers)
3. Centraliser les achats d'équipement via les centrales d'achat
4. Réaffecter une partie des économies à d'autres actions d'économies

# L'EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE DES BATIMENTS

Outils d'efficacité énergétique : [CONSULTER](#), [COMPARER](#), [OPTIMISER](#)

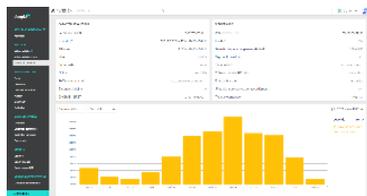


## A destination des membres du groupement

Retrouvez toutes les informations concernant votre collectivité sur l'outil d'efficacité énergétique MET-DEEPI disponible gratuitement.



Tableau de bord général



Consommations mensuelles



Carte de chaleur

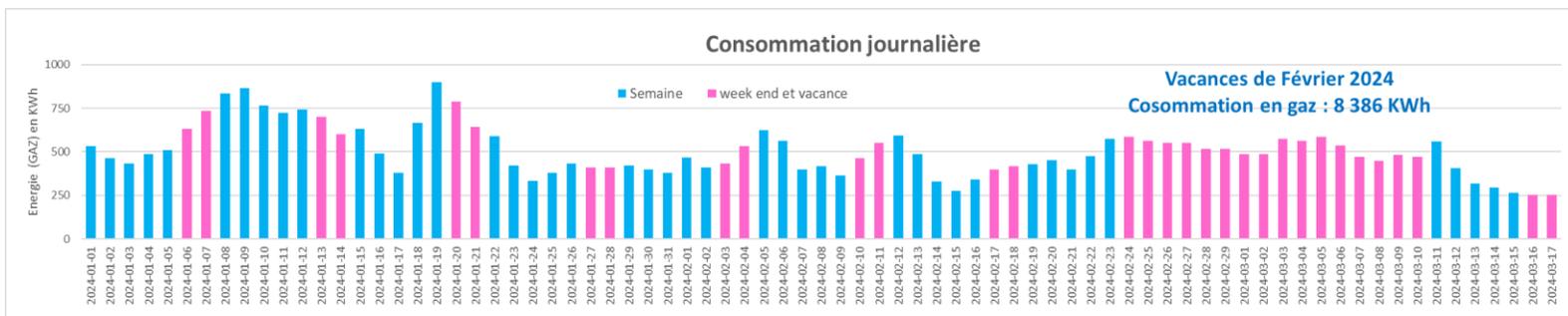


Courbe des puissances atteintes

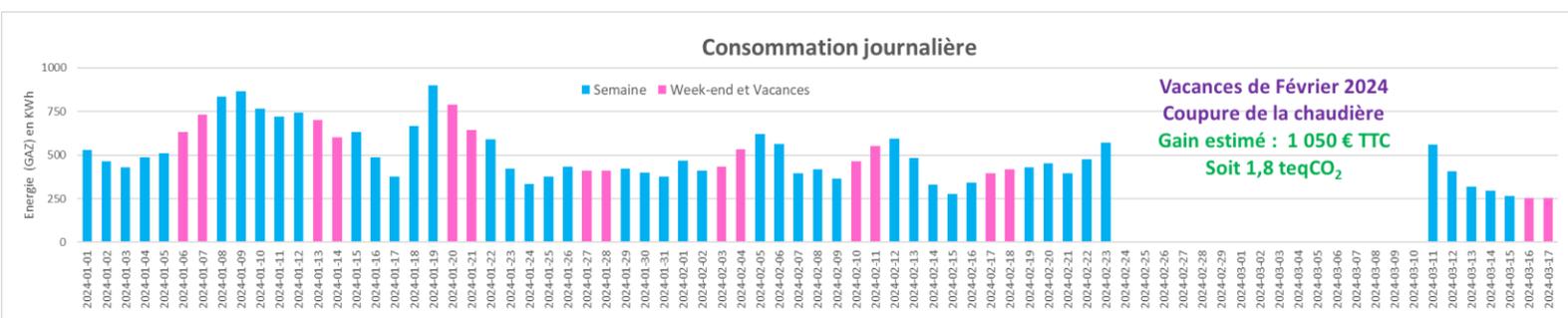
## Simulation de consommations grâce aux données issues de l'outil MET-DEEPI

Type de bâtiment étudié : groupe scolaire Corrèzien d'environ 100 élèves avec 5 classes, 1 cantine et une garderie chauffée au GAZ naturel.

**Cas n°1** : la chaudière est allumée en début de période de chauffe et éteinte à la fin de cette période. Pas d'intervention ni de système de régulation :



**Cas n°2** : la chaudière est allumée en début de période de chauffe et éteinte à la fin de cette période. Pas de système de régulation, mais intervention pour éteindre la chaudière au début des vacances de février et la rallumer juste avant la rentrée. Economie envisagée : 1 050 € TTC soit 1,8 teqCO<sub>2</sub> :



Une simple intervention permettrait d'économiser environ 10 % de la consommation annuelle.



INTERLOCUTEUR : Sébastien CAIX  
05 19 59 03 36 - s.caix@fdee19.fr

# COMMUNICATION D'ACTUALITÉS

## MISE EN SERVICE DU LOGICIEL SYNELEC

Dans une logique d'amélioration de notre fonctionnement interne et de modernisation de nos outils, la FDEE19 a mis en service un nouveau logiciel métier nommé **SYNELEC**. Ce nouvel outil a été conçu pour accompagner la gestion des affaires en lien avec les bureaux d'études, en centralisant toutes les étapes administratives nécessaires au suivi de ces dossiers.

SYNELEC permet notamment de créer et de suivre l'ensemble des dossiers d'affaires, tout en facilitant la génération des documents administratifs indispensables : bons de commande, ordres de service, procès-verbaux de réception, etc. Grâce à cette solution, nous bénéficions d'une meilleure visibilité sur l'état d'avancement des projets, d'une gestion documentaire plus structurée, et d'un accès simplifié aux informations pour tous les acteurs concernés.

De plus, depuis la mise en place de la plateforme PLAT'AU et d'AVIS'AU, la Fédération a dû s'adapter à la dématérialisation des dossiers d'urbanisme en se dotant d'un module supplémentaire à son nouveau logiciel métiers SYNELEC. Ce nouveau module est une passerelle entre les demandes reçues sur AVIS'AU et la Fédération. Il permet à tous les acteurs de travailler sur un même logiciel pour des échanges plus fluides, un temps de traitement plus rapide et une uniformisation des avis électriques. Il permet, notamment aux prestataires économiques d'avoir une information claire avec la création, directe, d'une affaire lors de l'émission d'un avis extension.

Au-delà de l'aspect purement technique, ce nouveau logiciel nous permet de fluidifier les échanges avec nos partenaires, de renforcer la traçabilité des actions engagées, et d'améliorer notre réactivité. SYNELEC s'inscrit ainsi comme un véritable levier d'efficacité dans notre organisation quotidienne, au service d'un pilotage plus rigoureux et plus lisible de nos affaires.

## CONCOURS D'AFFICHES

En 2024, la FDEE 19 a organisé un concours d'affiches sur le thème de l'énergie à destination des écoles primaires. A la suite de la participation de 4 écoles, le jury a déclaré l'affiche de l'école de Lagraulière lauréate de ce concours. Afin de récompenser les enfants et leur institutrice pour leur investissement, la FDEE 19 leur a offert une sortie à la Maison de l'Énergie (créée par le Syndicat Energies Haute-Vienne).



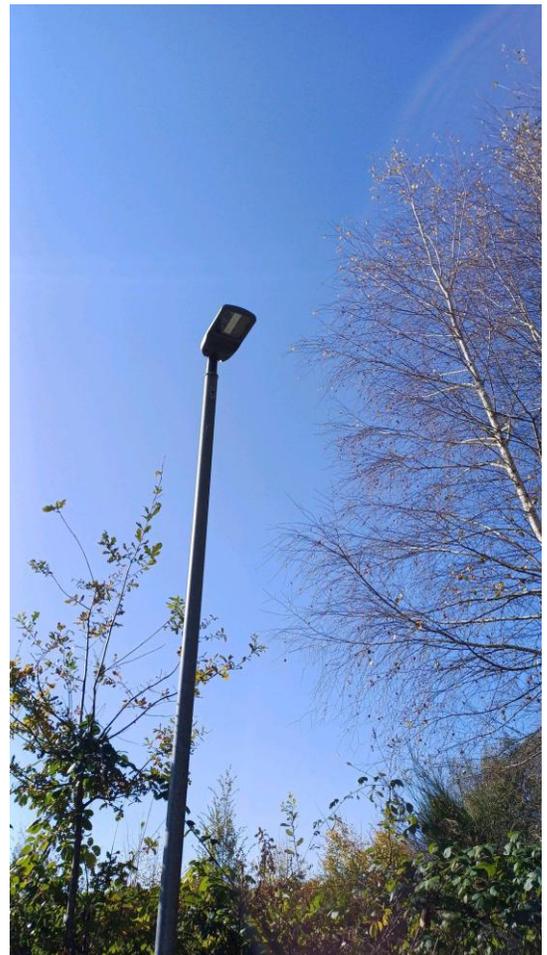
## RÉSEAUX SOCIAUX

La FDEE 19 possède une page FACEBOOK et LINKEDIN. N'hésitez pas à vous abonner pour suivre les actualités !









Rapport d'activités de la FDEE 19 - 2024  
Tirage : 200 exemplaires  
Directeur de publication : Christian DUMOND, Président  
Rédaction : Personnel de la FDEE 19  
Réalisation : Camille CHIFFRAY, Chargée de communication  
Crédits photos : FDEE 19, Pixabay, Freepik, Pexels  
Sources : FDEE 19  
Impression : Maugein Imprimeurs Tulle  
Publication : juin 2025



FDEE 19 - 6 quartier Montana - 19150 LAGUENNE-SUR-AVALOUZE



05 55 20 89 51



accueil@fdee19.fr



www.fdee19.fr



Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze



FDEE19 - Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze